

HISTOIRE D'AIGREMONT DU MOYEN-ÂGE À LA RÉVOLUTION

TOME II

LA RÉVOLUTION

CURÉS, SEIGNEURS, RECEVEURS PAYSANS,
BIENS NATIONAUX ET GUILLOTINE



Par François-Marie Legoeuil 3 rue Bancasse 84000 Avignon

SOMMAIRE

3	LA PAROISSE D'AIGREMONT EN 1789
4	La Fabrique Saint-Éloi et ses Marguilliers
4	Le budget de la Fabrique Saint-Éloi
5	Description de l'église d'Aigremont
6	LE CURÉ D'AIGREMONT ET LA REVOLUTION
7	Au début, le curé s'engage politiquement dans la Révolution
8	Le curé Denyau quitte Aigremont pour Versailles
9	Vol des objets du culte à Aigremont
10	Querelle d'argent entre le curé Postel et la municipalité
10	Vente de la luzerne du curé aux enchères à la chandelle
11	Les événements sacrilèges de Chambourcy
12	Arrestation du curé de Chambourcy
12	L'affaire du curé de Fourqueux et son exécution
13	La vague de démissions des curés des Yvelines de l'hiver 1793-1794
14	Les biens de l'église d'Aigremont sont vendus comme Biens Nationaux
16	DE L'ASSEMBLÉE MUNICIPALE À LA COMMUNE D'AIGREMONT
16	Les premières élections de 1787
17	1789 : États Généraux et Cahiers de Doléance
18	Les Cahiers de Doléances d'Aigremont
20	Les élections de 1791 marquent un tournant
21	Affaires d'argent et de politique à Aigremont
25	LES SEIGNEURS D'AIGREMONT : UNE FAMILLE DÉCIMÉE PAR LA GUILLOTINE
26	La guillotine pour Henriette Wilhelmine
27	Les rapports secrets de l'espion du comité de Salut Public
28	La mort de la marquise : une pièce à charge au procès de Fouquier Tinville
29	La guillotine pour Joachim-Charles
30	La guillotine pour Louise-Sylvine
30	En pleine Terreur, Wilhelmine plaide
31	Sainte Camille de Soyecourt ?
34	Notes

Je remercie la municipalité d'Aigremont et en particulier son maire, Gilbert Dijon, pour les facilités offertes dans l'étude des archives municipales.

À l'intérieur d'une citation, si je fais des commentaires personnels, ils sont mis à l'intérieur d'une double parenthèse (()).

LA PAROISSE D'AIGREMONT EN 1789

Sur le plan religieux, Aigremont dépendait du diocèse de Chartres. On peut en être surpris pour un village si proche de Paris, mais cela vient du fait que les diocèses, constitués dès l'Empire romain, avaient été découpés suivant les réalités politiques et sociales du temps, c'est-à-dire suivant les frontières des anciennes civitas gauloises. Celui de Chartres épousait donc les limites de la civitas (pays) des Gaulois Carnutes dont la capitale était Chartres. Au sein de ce diocèse de Chartres, Aigremont relevait du doyenné de Poissy qui recouvrait, lui, les limites de l'ancien pagus (région) de pinsciacensis, le « Pincerai », région frontalière qui séparait au nord les Carnutes de leurs voisins les Gaulois Parisii (capitale Lutèce) installés jusqu'au Pecq, des Véliocasses, ces grands navigateurs gaulois de la Seine avec leur capitale Rouen et implantés à Conflans-Sainte-Honorine, et des Sennons au sud vers Montléry, peuple parent des Parisii. Le doyenné du Pincerai couvrait trente paroisses et sera un enjeu permanent jusqu'à la Révolution entre les juridictions des évêques de Chartres et de Paris qui reprendront pendant mille ans, sans le savoir, les querelles de frontières qui avaient secoué nos Gaulois locaux bien avant l'arrivée de Jules César. Comme nous l'avons mentionné dans notre *Tome I HISTOIRE D'AIGREMONT DU MOYEN-AGE A LA RÉVOLUTION*, un texte daté de 1207 montre qu'Aigremont possédait déjà une église avant le XIII^e siècle. Pour des raisons que nous ignorons, elle se trouvait alors dans un état déplorable, aussi Symon de Poissy dit le Vieux décida de la reconstruire. Renaud de Bar, évêque de Chartres, précise dans une réunion du 15 Juillet 1207 de son Chapitre Cathédral que « la chapelle de son parent Symon de Poissy, de nouveau reconstruite auprès d'Aigremont, demeurerait une paroisse. » L'année suivante il décida qu'Aigremont constituerait désormais une paroisse libre, c'est-à-dire autonome. Mais pourquoi Symon de Poissy fait-il appel, non pas au clergé séculier mais à des chanoines Prémontrés (qui vivaient en communauté, mais qui se dévouaient à des tâches paroissiales) pour desservir cette église ? Probablement parce que les nombreuses fondations et créations de la région, Marcheroux, Abbecourt et bientôt Joyenval, ont été le fait d'Augustins que l'on appelle aussi Prémontrés, en association avec des membres de la famille Poissy. Quoiqu'il en soit, Symon le Vieux se tourne vers l'Abbaye de Saint-Jean-en-Vallée, à Chartres, maison-mère des Prémontrés du diocèse de Chartres. L'église d'Aigremont en constituera un prieuré, c'est-à-dire une dépendance et sera desservie par des curés qui appartiendront à l'ordre des Prémontrés. Ceci nous est confirmé au XVIII^e siècle par le Cartulaire de Notre-Dame de Chartre qui précise que le Prieuré Saint-Éloi d'Aigremont, appartient à l'ordre de Saint-Augustin et que son collateur (celui qui désigne le curé) est l'Abbé de Saint-Jean-en-Vallée à Chartres. Ceci nous est d'ailleurs confirmé par les signatures des curés dans les registres paroissiaux qui remontent à 1680. Parfois l'intéressé mentionne son origine, comme Correur en 1685 qui signe « chanoine régulier et prieur curé de l'église Saint-Éloi ». Mais souvent, il est plus difficile de le savoir : si F.C. Bouillette signe toujours « prieur d'Aigremont » dans les années 1720, nous n'apprenons qu'il est prémontré qu'à l'occasion de l'enterrement, le 13 octobre 1711, de Denise Bertin, auquel il assiste comme simple témoin alors que Régnier est encore curé d'Aigremont : il signe « Bouillette Chanoine régulier de l'Abbaye de Joyenval ». C'est aussi par les registres paroissiaux que nous apprenons que « le 29 février 1784, a été inhumé par moy, Prieur curé de la paroisse de Saint-Saturnin de Chambourcy, le corps de Messire Jean Renard, prestre, curé de la Paroisse de Saint-Éloy d'Aigremont, religieux Prémontré de l'Abbaye de Marcheroux décédé le 20 du présent mois, âgé de 80 ans, munis des sacrements de l'Eglise... » Pour Guy-Félix Denyau, curé au début de la Révolution, qui paraphrase toujours les registres d'un simple « prieur curé d'Aigremont », nous savons par son dossier de l'évêché qu'il était prémontré « Chanoine régulier de Saint-Aubert de Cambrai ». Mais Jean Baptiste Gauchier qui sera curé prieur en 1791-1792 est un « ex-récollet » de Saint-Germain ((les ordres monastiques ont été dissous à cette époque, ce qui explique le terme « ex »)). Le curé d'Aigremont apparaît première fois dans l'Histoire par un procès. En 1261, sous saint Louis, le Parlement de Paris suspend de ses fonctions le sous-bailli de Mantes qui avait frappé et jeté en prison au mépris des privilèges ecclésiastiques « le prieur de Acrimonte qui l'insultait ». Les mœurs étaient rudes et le clergé ne paraissait pas toujours empreint de cet esprit de charité et de patience qui est supposé être le sien... (Note 1) Les autres mentions anciennes des curés d'Aigremont, nous les trouvons dans le *RECUEIL DES HISTORIENS DE FRANCE, OBITUAIRE DE LA PROVINCE DE SENS, Tome 2 Abbaye de Joyenval* : « 30 septembre 1615, commémoration de Jean Frinois, chanoine de ladite église ((Joyenval)) et

également prieur d'Aigremont qui trépassa l'année du seigneur 1615...17 septembre 1706, Vigile et Obit pour Pierre Bazot, prieur curé d'Aigremont ». Les noms de nos curés n'apparaîtront dans nos registres paroissiaux qu'en 1680. Les deux premiers actes sont signés par le curé Papon le 22 septembre 1680. Vous en trouverez la liste exhaustive en annexe (Note 2).

La Fabrique Saint-Éloy et ses marguilliers.

La vie matérielle de la Paroisse était gérée par un Conseil de Fabrique, composé de membres élus par les paroissiens et appelés marguilliers. À Aigremont les archives complètes de ce conseil ne remontent pas au delà de la Révolution. Toutefois le recueil des dons et legs constituant les revenus de la Paroisse (appelé Pouillé ou Cueilleret) est très ancien : les premiers actes conservés aux archives municipales datent de 1579 et 1584. Au détour des actes d'état civil ou du Pouillé d'Aigremont, nous voyons apparaître les noms de certains marguilliers. En « 1624, 28^e jour de Janvier à la Saint-Nicolas, Lapierre, marchand demeurant à Aigremont, marguillier en charge de la fabrique Saint-Éloi ». (Pouillé d'Aigremont). En 1689 « Pierre Chauvier, marchand, marguillier en charge en la Fabrique de l'église Saint-Éloy » (Pouillé d'Aigremont). Le 11 décembre 1786, Pierre Fourchy signe comme marguillier et le 16 mai 1788 encore, à l'enterrement de Jean-Marie Billard, où il signe en tant que témoin : « Pierre Fourchy marguillier en charge » ; à l'enterrement de Catherine Mahieu le 2 Juillet 1790, Jean-Charles Lapierre signe comme « Marguillier en charge ». Caltot signe encore comme marguillier, en plein An II révolutionnaire. D'autres fonctions plus modestes dans le cadre de la paroisse apparaissent : Pierre Caltot et Florent Lapierre signent en tant que « Chantres » à « la sépulture de Joseph Noël » lui aussi chantre, le 30 novembre 1790.

Le budget de la Fabrique Saint-Éloy.

Dès ses débuts, l'église d'Aigremont bénéficie de dons et de legs de la noblesse locale -surtout des membres de la famille de Poissy- qui lui permettront de faire vivre son curé et d'entretenir les bâtiments de l'église et du presbytère jusqu'à la Révolution, c'est-à-dire pendant presque six cents ans. En décembre 1258, la charte n°122 déjà citée dans le TOME I, nous renseigne sur la première donation : « Moi Jean, par la patience de Dieu, humble Abbé de Saint-Jean-en -Vallée de Chartres. Notre prieur de Acrimonte (Aigremont) et Nous, avions IX sous parisis par an dans les cens de feu Agnès de Acrimonte, dans une villa nommée Combs-1a-Ville ((au sud de Paris)), par fondation anniversaire de ladite dame. Les difficultés causées par la distance de ladite villa, nous ont poussés à les céder à l'Abbé et au Monastère d'Abbecourt, contre six livres de Paris, que nous avons employées à l'achat d'une pièce de vigne à Aigremont dans la censive du noble Symon de Poissy le Jeune, chevalier et seigneur d'Aigremont... » Cette pièce de vigne sera cultivée par le curé d'Aigremont jusqu'à la Révolution, sous le nom de Clos de la Cure qu'elle conserve aujourd'hui encore dans le cadastre. Le 19 mars 1305, « Gaston de Tillières, escuyer, faisant son testament lègue dix sols à l'église d'Aigremont, à percevoir le jour de la Saint-Martin d'hiver » (*Archives de Seine-et-Oise ; Fonds d'Abbecourt*). Ces dons et legs ne cesseront pas au cours des siècles. Nous trouvons encore dans le Pouillé d'Aigremont, le gros paquet des cinq liasses de parchemins, numérotés de 2 à 6 (manque la liasse 1), attachés par des ficelles, et conservant les largesses des paroissiens entre 1579 et Louis XV. Vous trouverez le détail du Pouillé en Note 3. L'ensemble de ces biens mobiliers (Titres de Rente) ou immobiliers (Maisons et terres) était donc administré par le conseil de Fabrique et le curé et permettaient de couvrir les dépenses de l'église et du curé. C'est ainsi que dans *LES HISTORIENS DE FRANCE* déjà cités, nous trouvons le bail signé par « Monsieur Félix Denyau prêtre curé prieur d'Aigremont près Poissy et les marguilliers de la paroisse, ((pour)) des terres appartenant à la Fabrique et situées aux lieux-dits Martinval, le Fonds de l'Eglise et la Petite Coste. » Nous savons par le *CARTULAIRE DE NOTRE-DAME DE CHARTRES*, déjà cité, qu'au XVIII^e siècle le Prieuré Saint-Éloy d'Aigremont donnait 500 livres de revenus, pour soixante communicants. Par comparaison, Saint-Saturnin de Chambourcy, avec ses trois cent soixante communicants, son curé assisté d'un vicaire, procurait 1.500 livres de revenus et Saint-Pierre d'Orgeval, avec curé, vicaire et ses six-cents communicants jouissait de 1.000 livres. Or un demi siècle après, au début de la Révolution, nous voyons que les revenus de la paroisse d'Aigremont ne sont plus que de 367 livres et 17 sols, soit 20% de moins. L'ensemble de ces biens légués par les habitants à la Paroisse étaient loués aux habitants et constituaient les cecettes de la Paroisse. Nous en connaissons bien le détail, grâce à l'état dressé sous la Révolution :

« *Inventaire des Rentes de la Fabrique d'Aigremont*, signé et paraphé par moy, administrateur

commissaire de l'administration municipale du canton de Poissy, au dépix (?) du récipissé par moi donné aux administrateurs du district de Saint-Germain-en-Laye, des titres y énoncés. Ce jourd'hui quinze germinal an quatre de la République, Levallie Poussin agent municipal.

TOTAL DES RECETTES : 367 livres et 17 sols dont détail :

1^{er} et 2^e Chapitres. Loyers : « du citoyen Jean Charles Renard une maison et environ 2 perches de terre, les héritiers de Claude Caltot ont 1 maison et environ 15 perches de terre. Les héritiers du citoyen Jean Ramette 1 maison et environ 15 perches de terre. Les héritiers Lapierre... pour 1 quartier de terre. André Fourchy et les représentants de Colinit font 5 livres de rentes. André Fourchy et les enfants de la Veuve Labé et Beuzeville font 6 livres de rente... Locations de la veuve Godefroy Laporte...

Soit Total : 295 livres 7 sols et 6 deniers.

3^e Chapitre. Ventes annuelles des bancs et chaises de l'église : 1 banc au citoyen Jean Charles Renard, 1 banc au citoyen curé, des chaises à Jean Guillemette, à Jean-Baptiste Ferret, au citoyen Mandard, au citoyen Jérôme Guillemette, à Jean Billard. Vente de la boiserie de 2 bancs à Cadot Aurant.

Soit Total : 26 livres 14 sols.

4^e Chapitre. Location de bancs et chaises.

Total : 10 livres et 5 sols.

5^e Chapitre. Vente de l'herbe et des fruits du cimetière, des émondels de la Croix Saint-Éloy, vente d'un prunier cassé et produit des quêtes.

TOTAL : 35 livres 10 sols et 6 deniers.

TOTAL DES DEPENSES : 357 livres dont détail :

Ledit Caltot a fait dépense de la somme de 18 livres pour le blanchissage du linge de l'église, suivant quittance.

Plus, payé à Jean Charles Renard pour l'imposition des biens de la Fabrique : 14 livres suivant quittance.

Plus, payé au citoyen Foret, sacristain à Poissy, pour les Saintes-Huiles : 1 livre, suivant quittance.

Plus, payé à Mauriel, maréchal à Chambourcy, la somme de 1 livre pour 1 gond qu'il a fourny à la porte du cimetière.

Plus, payé au citoyen Tissier, bourrier, la somme de 7 livres pour 1 baudrier de cloche qu'il a fourni suivant quittance. Plus, payé au citoyen Ferret la somme de 7 livres pour frais d'une citation faite au citoyen (?), suivant quittance.

Plus, payé au citoyen Tisserand de 250 livres à compte d'un bel ouvrage qu'il a fait à l'église suivant quittance.

Plus, payé au citoyen Larcher, maître épicier cirier, la somme de 57 livres pour la cire qu'il a fourny et autres marchandises.

Plus, payé au citoyen Quenelle, dit Jisons Tourneux, à Poissy, la somme de 3 livres pour 3 chandels (sic !) qu'il a fourni à l'église suivant quittance.

BALANCE : La recette se monte à 367 livres et 17 sols, la dépense à celle de 357 livres, de sorte que suivant le calcul, la recette excé (sic !) la dépense de la somme de 10 livres et 15 sols dont ledit Caltot rendant compte se trouve redevable envers la Fabrique. Reçu du citoyen Fourchy la somme de 5 livres qui ont été oubliés, à mettre dans le comte (sic !) et 15 livres qui sont restées entre les mains de la municipalité dont ledit citoyen Pierre Caltot régisseur est dégagé. »

Description de l'église d'Aigremont.

De cette deuxième église Saint-Éloi reconstruite en 1207, nous ne savons rien. La tradition rapporte cependant qu'elle fut brûlée par le Prince Noir en août 1346 lors de sa chevauchée dévastatrice de Rouen à Paris. Quoiqu'il en soit, nous en avons une description précise faite sans doute vers 1900 (Note 4) qui nous montre qu'une partie en avait été remaniée au XVII^e : « Cette église est humide et sombre, les baies et les fenêtres sont garnies de vitraux modernes représentant saint Éloi, saint Joseph, sainte Clotilde et la Sainte Vierge (Note 5). Dans la rose du portail, le Christ est représenté. Ce portail en ogive est décoré de deux colonnes du XIII^e siècle sans base et appuyé de deux contreforts. La boiserie du chœur date du XVII^e et le maître-autel est décoré d'un tableau représentant saint Éloi patron de l'église du lieu. Dans le chœur se voient deux tombeaux ou dalles, l'une 1,91 mètre sur 0,86m, assez usée mais sur laquelle on peut encore lire une partie de l'inscription ainsi conçue : Ici repose... Poisson (?) qui trespassa le 25 décembre jour de Noël de l'année 1648. L'autre tombe de 1,85m. sur 0,86 m. est tout à fait dépourvue d'inscription, soit par l'usure du temps, soit qu'elle ait été retournée, soit qu'elle n'en ait jamais eue. Une douzaine de bancs et quelques chaises forment le pauvre ameublement de cette église qui a pour la desservir le curé de Chambourcy. La cloche qui se trouve seule au clocher est de très petite dimension.

Elle a tout au plus 50 cm de diamètre. L'ancien cimetière est encore attenant à l'église et la grille du château d'Aigremont de même, ce qui démontre assez ce que nous avons avancé en commençant au sujet de la fondation du prieuré par les seigneurs d'Aigremont. »

Ce pauvre ameublement de l'église, nous en avons une idée, grâce à l'inventaire dressé le 15 février 1883 en exécution de la loi du 22 décembre 1882 et qui fut envoyé à la préfecture le 13 mai 1905 lors de la séparation de l'Eglise et de l'Etat :

« Chandelier en bois : sacristie
2 chandeliers argentés : sacristie
6 chandeliers métal argenté : maître-autel
2 chandeliers métal argenté : autel de la Vierge
2 chandeliers verre : autel de la Vierge
1 crucifix : autel de la Vierge
1 crucifix : maître-autel
1 crucifix portatif : maître-autel
1 baiser de Paix : maître-autel
7 vases à fleurs : maître-autel
4 vases à fleurs : autel de la Vierge
3 bannières : autel de la Vierge
1 tapis : maître-autel
1 bénitier : maître-autel
3 tableaux : gauche bas côté
3 tableaux : droite bas côté
1 Christ : porte d'entrée
12 chaises : nef
12 chaises rembourrées : chœur
1 Fauteuil : chœur
3 statuettes : à gauche chœur
1 statue de la Vierge : autel de la Vierge
6 Vitraux 2 à droite, 2 à gauche, 2 au chœur, 2 à l'entrée
12 grands bancs : nef
4 petits bancs : chœur
2 stalles : chœur
1 grande échelle
1 cloche (Note 6).

Le cadre de cette organisation paroissiale qui n'avait guère évolué depuis sa mise en service sous Philippe-Auguste va s'écrouler en quelques mois, en 1790, sous le choc de la Révolution, comme nous allons maintenant le voir.

LE CURÉ D'AIGREMONT ET LA RÉVOLUTION

Le curé un notable d'Aigremont.

Lorsque la Révolution éclate, Félix Guy Denyau est curé-prieur du prieuré Saint-Éloi d'Aigremont. Né dans le Nord à Armentières en 1738, il avait été nommé à la tête de la cure du village en 1784, à 46 ans, Son dossier dans les archives de l'évêché de Chartres dit de lui : « ...Chanoine régulier de Saint-Aubert de Cambrai... avait fait de grandes dépenses à faire travailler à son presbytère, homme de bonne compagnie, vivant en grand. » Chanoine prémontré comme la plupart de ses prédécesseurs à Aigremont depuis la construction de l'église par Simon de Poissy au début du XIII^e siècle, dans la force de l'âge, aimant la vie et ne regardant pas à la dépense, relativement cultivé comme le montreront ses lettres, c'est un ambitieux qui n'a pas encore réussi : il n'est à 51 ans en 1789 que le curé d'un tout petit village. I1

semble s'en faire une raison en menant une vie agréable dont les loisirs sont consacrés à l'embellissement de son presbytère qui est aujourd'hui la nouvelle Mairie d'Aigremont sur la place du château.

Au début, le curé Denyau s'engage politiquement dans la Révolution et prête le serment constitutionnel.

Si, comme pour la plupart des Français, la Révolution va bouleverser sa vie, le curé Denyau ne s'y montre pas du tout hostile au début, à l'instar de nombreux membres du bas clergé. Au contraire, il va même s'y engager : lorsque les municipalités sont créées, il se présente avec succès, comme nous l'avons vu, aux deux premières élections municipales annuelles. Il est élu et devient le premier maire d'Aigremont en 1789 et verra son mandat renouvelé le 21 septembre 1790. Rappelons que la Constituante avait voté le 12 Juillet 1790 la Constitution Civile du Clergé qui instituait une église séparée de fait du Pape, puisque le clergé était désormais élu par l'ensemble des électeurs de la commune, qu'ils soient catholiques, protestants, juifs ou athées. La Constitution Civile avait aussi dissous les Ordres Monastiques, nationalisé les biens de l'Eglise et abrogé unilatéralement le Concordat entre la France et le Saint-Siège. Les décrets de novembre et de décembre 1790 ont institué un serment dit « Civique » ou « Constitutionnel » que chaque prêtre devait désormais prêter officiellement à la municipalité lors d'une cérémonie solennelle. Le texte de ce serment peut aujourd'hui paraître anodin : « Je jure de veiller avec soin sur les fidèles de la paroisse qui m'est confiée, d'être fidèle à la Nation, à la Loi et au Roi et de maintenir de tout mon pouvoir la Constitution décrétée par l'Assemblée Nationale et acceptée par le Roi. » Mais prêter ce serment, c'était adhérer à toutes les mesures de la Constitution Civile du Clergé. Bientôt deux clergés se cotoieront : le Clergé Constitutionnel ou « jureur » c'est-à-dire ce clergé officiel qui a accepté en prêtant serment, non seulement la République, mais aussi le statut révolutionnaire des prêtres, et le clergé « non-jureur » qui sera bientôt obligé de se terrer et sera persécuté, déporté, guillotiné noyé ou canonisé massivement comme à l'île Madame quelques années plus tard. Toutefois en ce début de 1791, les choses n'étaient pas si claires. Le pape ne s'était pas encore prononcé, sa condamnation de la Constitution Civile n'intervenant que le 10 mars et 13 avril 1791 lorsqu'il proclamera qu'elle a pour but la destruction de la Religion. Le 5 janvier 1791, l'arrêté du district de Saint-Germain-en-Laye réclame les prestations de serment. C'est dans ces conditions que près de 70% des prêtres du département (contre 50% sur l'ensemble de la France) vont prêter le serment officiel. D'autres vont « jurer » mais en modifiant la formule pour l'adapter à leurs scrupules de conscience. D'autres enfin s'y refusent et deviennent de ce fait des « non jureurs ». Autour d'Aigremont, on « jure » massivement : à Chambourcy, Orgeval, Feucherolles, Morainvilliers, Fourqueux, Mareil et Saint-Léger. À Saint-Nom-la-Bretèche, l'Etang-la-Ville, Marly-le-Roi, Port-Marly ou Chatou, les curés refusent ou adaptent le serment en y mettant des réserves, comme le curé de Montigny, M. Tellier, qui « jure fidélité à la Constitution dans tout ce qui n'est pas contraire à la religion catholique, apostolique et romaine. » Les curés d'Orgeval, Andresy, Equevilly, Saint-Nom-la-Bretèche, Herbeville, Sartrouville et Mezy se rallient à cette formule. L'Administration leur demande de revenir au texte légal, mais ils refusent, sauf le curé d'Orgeval et le vicaire de Sartrouville qui se soumettent. À Saint-Germain-en-Laye, sur vingt-quatre prêtres, onze dont le curé, préfèrent devenir non « jureurs ». C'est dans cet environnement que notre curé Denyau, qui avait déjà prouvé son adhésion à l'ordre nouveau en se faisant élire premier maire d'Aigremont, va manifester cet engagement dans sa vie d'ecclésiastique en prêtant le serment civique à la Constitution dans les règles légales, comme nous l'apprennent les archives départementales. C'est à la fin de la Grand-Messe du dimanche 23 janvier 1791, que Félix Denyau « monte en chaire, et tenant d'une main les décrets sur l'organisation civile du clergé, il a levé la main droite et a déclaré à très haute voix que volontairement, librement, et sans restriction ni réserve, il jurait de veiller avec soin au troupeau qui lui est confié, d'être fidèle à la Nation, à la Loy et au Roy et de maintenir de tout son pouvoir la Constitution décrétée par l'Assemblée Nationale et acceptée par le Roy, après lequel il nous a fait un discours sur l'attachement que nous devons avoir pour la Constitution, comme étant le gage de notre bonheur et sur notre reconnaissance envers les représentants de la Nation qui ont vaincu les plus grands obstacles pour assurer et consolider la régénération de l'Empire. » Remarquons que Félix Denyau en rajoute en « assurant de tout son pouvoir de maintenir la Constitution » et en soulignant l'attachement que les paroissiens doivent avoir pour la Constitution. Mais n'oublions pas qu'il est alors aussi le maire du village. Notons également qu'il le fait « librement, sans réserve et sans restriction » ; c'est vraiment un fervent de la Révolution à ses débuts. Notons enfin sa référence très moderne à la notion de bonheur, cette idée

nouvelle de la philosophie des Lumières qui devait passer au dessus de la tête de la plupart de ses paroissiens illétrés. Mais Denyau ne se représente pas pour un troisième mandat aux élections municipales de 1791. La prise de position du Pape contre la Constitution Civile y est peut-être pour quelque chose, d'autant que déjà à cette époque, la Révolution n'est plus ce qu'elle promettait d'être, et les événements ont pris un tour plus sombre, notamment à Paris où de nombreux enthousiastes des premiers jours commencent à prendre peur.

Le curé Félix Denyau quitte Aigremont pour Versailles et abdiquera la prêtrise en 1794.

En janvier 1792, une opportunité de promotion se présente : Denyau est élu par l'assemblée du département, vicaire à la prestigieuse paroisse de Saint-Louis de Versailles. (Note 7) Avant de quitter le village, il éprouve quelques peines à se séparer de son beau presbytère qu'il a remis à neuf et va essayer d'en obtenir l'usufruit, comme le montre sa lettre au district de La-Montagne-du-Bon-Air de l'ex Saint-Germain-en-Laye devenue La-Montagne-du-Bon-Air, le 11 brumaire An II) et conservée dans les archives municipales :

« Le 17 décembre 1791, Le soussigné Denyau, curé d'Aigremont, prie l'Administration de lui accorder, sa vie durant, la jouissance de sa maison presbytérale. »

Cette requête ne fut bien entendu pas acceptée. En décembre 1790, peu après la confiscation des biens du clergé, il avait déjà essayé de conserver « un arpent de vigne pour sa consommation personnelle », dans cette pièce du Clos de la Cure que la Dame d'Aigremont avait léguée au prieuré Saint-Éloi au XIII^e siècle. Le district lui avait répondu « que les décrets de l'Assemblée Nationale n'autorisent que la conservation des presbytères et jardins. » Notre curé avait bien de l'attachement pour les petites douceurs de ce monde, lui qui avait parlé de « bonheur » dans son serment ! Félix Denyau ne restera à son prestigieux poste versaillais que deux ans. En effet, bien qu'ayant prouvé son adhésion à la Révolution débutante en prêtant son serment de façon enthousiaste et en ayant exercé deux mandats de maire, il va « abdiquer », c'est-à-dire renoncer à toutes ses fonctions ecclésiastiques le 24 Nivose An II (13 janvier 1794 si j'ai bien calculé) en pleine Terreur, au moment même où, comme nous le verrons, les prêtres de la région démissionnent massivement de leurs fonctions sacerdotales.

Postel, nouveau curé d'Aigremont.

Après le bref intermède de Jean-Baptiste Gauchier, desservant intérimaire, Gilles Postel prêtre du diocèse de Coutance, ancien vicaire de Montigni, né à Courcelles (Eure-et-Loire) en 1741, âgé de 49 ans à cette époque, est élu par l'Assemblée du district en décembre 1792. À cette époque, la Constitution Civile du Clergé prévoyait l'élection des prêtres (choisis parmi les hommes ayant reçu l'ordination de l'évêque) par les Assemblées de Districts. J'ai retrouvé le procès-verbal de l'élection de Postel, assez disputée, avec ballottage, qui s'est déroulée au chef-lieu du district de La-Montagne-du-Bon-Air (ci-devant district de Saint-Germain-en-Laye) :

« 25 novembre 1792, l'an premier de la République. Du procès-verbal, il appert que ...à la nomination d'un curé pour la paroisse d'Aigremont, il a été passé au tour de scrutin de ballottage entre les citoyens Potel (sic !) vicaire à La Frette et Hutel vicaire à Jouy-les-Versailles et que du dépouillement fait des scrutins déposés dans le vase à cet effet, Potel a réuni 70 voix et le citoyen Butel 26. Le dit citoyen Postel, en conséquence, a été proclamé par le Président, curé d'Aigremont, laquelle charge ledit citoyen Potel a déclaré accepter en la séance électorale du lendemain 26 novembre. »

Postel prend ses fonctions le 4 décembre 1792, mais ne restera pas plus de 18 mois en fonction. Il « abdiquera de ses fonctions » le 15 ventose An II (février 1794), peu de temps après l'abdication de son prédécesseur Denyau. Si nous ne connaissons pas les motifs de cette démission de Postel, nous pouvons les deviner. Le climat général en France s'aggrave en effet rapidement. En août 1792, un nouveau serment est imposé aux prêtres : « Je Jure d'être fidèle à la Nation et de maintenir la liberté et l'égalité ou de mourir en la défendant. » On est là, très loin de la religion ! Le décret du 26 août 1792 donne quinze jours aux réfractaires (ceux qui refusent ce nouveau serment) pour quitter la France, sous peine de déportation. Dès le début septembre, une cinquantaine de prêtres des Yvelines s'embarquent pour l'Angleterre. En septembre 1792, des massacres sont perpétrés dans les prisons parisiennes, notamment aux Carmes, où de nombreux prêtres sont assassinés en masse, dont celui de Neauphles-le-Vieux non

loin d'Aigremont. Le régime de la Terreur est proclamé. En novembre, le Culte de la Raison est instauré, puis en juin 1794 celui de l'Être Suprême. En octobre 1793, le calendrier révolutionnaire est adopté, les saints disparaissent et le dimanche est supprimé et remplacé par le décadi, jour civique chômé tous les 10 jours. Le 23 novembre 1793, les églises d'Ile-de-France sont fermées, sauf celles transformées en Temple de la Raison, comme à Aigremont et à Chambourcy. En juillet 1794, le district de La-Montagne-du-bon-Air observe que : « Vous avez bien promené la faux dans les herbes dangereuses qui couvraient la partie du champ de la République confiée à votre surveillance... dans toutes les communes de l'arrondissement, il n'existe plus aucun reste du cy-devant culte, mais dans quelques unes, le prêtre séjourne encore... il est à craindre que le feu de la superstition caché sous la cendre ne vienne encore à se rallumer. » Dans l'été 1794, les curés de Fourqueux, de Chatou et de Port-Marly sont guillotins. C'est dans ce climat de terreur, de délation et de mort, que dans l'hiver 1793-1794, 80% des prêtres assermentés démissionnent de leurs fonctions, comme le font alors Denyau et Postel. Même à Aigremont où pourtant la situation restera calme pendant toute la Révolution, les petites vexations se succèdent et les pressions de toutes sortes s'accumulent, prenant une allure beaucoup plus dangereuses qu'elles ne le sont en réalité, car elles sont interprétées à la lumière du flot de nouvelles de plus en plus sinistres qui ne cessent d'arriver du Paris de la Convention qui est celui de la Terreur, de la guillotine et du massacre des prêtres. L'évocation des petits « événement » locaux permet de mieux comprendre le climat qui règne dans nos villages à cette époque, tel que doit le ressentir notre curé Postel.

Vol des objets du culte à Aigremont.

Quelques mois avant le départ du curé Denyau, à la fin de l'année 1791, l'église est cambriolée et les calices et ciboires dérobés. Pour célébrer la messe, on en est réduit à emprunter les vases sacrés à une église voisine, vraisemblablement Chambourcy. Ils sont volés une seconde fois. La municipalité demande alors au district de La-Montagne-du-Bon-Air de « lui prêter ou donner d'autres vases sacrés parmi ceux qu'il détient au titre des confiscations et fermetures d'églises et de couvents ». Le district accepte et le 31 janvier 1792, nos élus municipaux d'Aigremont prennent la route de bon matin, probablement en cariole et se retrouvent au siège du district, à Saint-Germain-en-Laye, pour prendre livraison des nouveaux ciboires. Ceci nous vaut la savoureuse scène suivante :

« 31 Janvier 1792. arrêté pour l'échange cy-contre (voir papier présent). Avant midy sont comparus en la salle du directoire du district M. Jean-Charles Lapierre maire de la paroisse d'Aigremont, Jean-Charles Renard, François Jouin, Pierre Caltot le jeune, ces trois derniers, officiers municipaux, Pierre Caltot l'aîné, procureur de la commune et Florent Lapierre, notable, lesquels ont dit qu'il y a environ trois mois, il a été volé à l'église dudit Aigremont entre autres choses le calice, la patène et le ciboire, le tout en argent. Que pour faire le service divin il a été emprunté un calice qui a pareillement été volé. Qu'ils sont instruits qu'il a été réservé en ce district plusieurs calices et ciboires provenant des maisons religieuses supprimées, pour être remis aux églises qui en auraient besoin. Pourquoi ils requièrent qu'ils leurs soient donné un calice et un ciboire, aux offres qu'ils font d'en payer le prix es mains auquel il appartiendra ...(le district délibère et approuve)... sous réserve qu'ils seront au préalable pesés par le sieur Gourdin orfèvre à Saint-Germain. » Tout le monde s'en va ensuite dans la maison de l'administrateur du district choisir les ciboires et les faire peser :

« Pièce n°12. Procès-Verbal d'échange en date du 31 janvier 1792 heure de midy, d'un calice, sa patène et d'un ciboire... dans laquelle demeure avons aussi trouvé Mr Jean Charles Lapierre maire de la paroisse d'Aigremont, Jean Charles Renard, François Jouin, Pierre Caltot le jeune, ces trois derniers, officiers municipaux, Pierre Caltot l'Aîné procureur de la commune et Florent Lapierre, notable. M. Main nous a représenté deux calices avec leurs deux patènes et un ciboire provenant des maisons religieuses supprimées dont il est le dépositaire et M. le maire et officiers municipaux... ont choisi un calice et sa patène, le tout d'argent, provenant des capucins de Poissy... ((tout le monde s'en va alors chez un orfèvre de Saint-Germain pour peser les objets))... et pesée faite, tant dudit calice que de sa patène, par ledit sieur Gourdin, le tout s'est trouvé peser 13 marcs 7 onces 5 gros. Ils ont pareillement pris un ciboire avec son couvercle aussi d'argent provenant des ci-devant Bénédictins de Meulan et pesée faite du tout, le dit ciboire s'est trouvé peser 1 marc 2 onces 3 gros. Et examen fait du tout, le sieur Gourdin nous a dit être aussi d'argent poinçon de Paris... » Enfin on établit la pièce comptable n° 12 : « 31 janvier 1792, procès-verbal de prest d'un ciboire fait à la fabrique d'Aigremont. Poids : 1 marc 2 onces 3 gros. Poids 1 calice : 3 marc 7 onces 5 gros. Total : 5 marc 2 onces. Noter, ces objets sont à déduire sur l'argenterie restée es mains du citoyen maire. » En marge de cette pièce, le fonctionnaire du district a noté « Le 14 février 1793 il a été écrit à la municipalité d'Aigremont pour qu'elle opère le change ou qu'elle rapporte les

objets ». Mais nous ne savons pas si Aigremont a fini par payer sa dette au district.

Querelles d'argent entre le curé Postel et la municipalité.

Les habitants d'Aigremont sont certes de bons chrétiens, mais ce sont aussi de bons paysans. Aussi le curé, dont les moyens d'existence dépendent des terres et des récoltes de la paroisse qui appartiennent désormais à la commune, et dont les revenus doivent transiter entre les mains du percepteur de l'administration du district avant de lui être payés, va-t-il entrer très vite en conflit avec la Mairie pour toucher ces sommes sans lesquelles il ne peut pas vivre. La Mairie, quant à elle, se retranche derrière ses autorités de tutelle : réflexe administratif vieux comme le monde ! À partir de la mi-1793 ses appointements n'étant plus payés par la commune et ne l'étant toujours pas en 1794 au moment où il va démissionner, le curé Postel se plaint plusieurs fois à la Mairie, mais sans succès. Lorsqu'il démissionne, la commune remet un certificat « à notre cy-devant curé » attestant qu'elle ne peut acquitter les 58 livres dues, car « le marguillier a rendu ses comptes au citoyen Controlleur de Poissy » et n'a donc plus d'argent (signé Renard maire, Fourchy officier, Galtot greffier, Jean Gallois agent nationale » (sic !). L'Administration du département de Seine-et-Oise, le 18 Floréal An II « met au rang des créanciers de la Nation le citoyen Postel, pour les trois quartiers échus des 58 livres (de l'acquit des fondations de la Paroisse), soit 43 livres 3 sols, le dernier quart étant échu alors qu'une décision de la Convention suspendait les paiements, ce dernier quart sera examiné après que la Convention se soit prononcée. » Etre créancier de la Nation, surtout en cette époque de banqueroute de la Révolution, n'est sans doute pas la voie la plus rapide pour être payé et l'histoire ne nous dit pas s'il le fut. De tout cela retenons que la vie matérielle du curé n'était à cette époque pas facile du tout. D'autant qu'auparavant il y avait eu « l'affaire du champ de luzerne ».

Vente de la luzerne du curé aux enchères à la chandelle.

En Juin 1793, le curé Postel écrit au district pour l'informer que « dimanche dernier, à l'issue des vêpres il a voulu procéder à la vente par adjudication de la récolte de luzerne d'un champ qui appartient à la Cure et qu'il devient très urgent de moissonner... » mais que le maire s'y est opposé et il demande donc au district de l'autoriser à vendre. Il faut dire que la décision appartenait au district qui enquêtait à cette époque sur la vente éventuelle des biens des églises du pays. Il était interdit de faire quoi que ce soit sans son autorisation. Le maire d'Aigremont convoque le Conseil général de la commune qui décide le 10 Juin 1793, à l'unanimité, d'écrire de son côté au district. Sa lettre est beaucoup plus habile que celle du malheureux curé. Elle joue en même temps sur la corde religieuse, patriotique et même administrative. Le maire souligne qu'il s'est opposé à l'adjudication décidée par le curé, pour préserver la compétence du district et il réclame la luzerne pour le compte de la mairie, pour des motifs liés à la religion puisque la mairie a eu une grosse dépense avec le remplacement des ciboires volés ; un argument patriotique est aussi évoqué : il faut de l'argent pour le remboursement de l'achat des six fusils dont la commune a été taxée pour équiper les volontaires de septembre 1792. On voit donc que la commune commence à considérer les biens de la paroisse comme ses biens propres et ne peut donc qu'entrer en conflit avec le curé. La municipalité est en outre appuyée par certains habitants, puisqu'au dossier de la mairie est versée une lettre du 16 Juin d'une écriture hésitante, signée par trois citoyens, Corboraud, Prévost et Dufresnoy qui exposent que « le citoyen Liélé a été requis par le curé de notre commune pour vendre la récolte d'un arpent de luzerne dépendant de la cy-devant cure. Comme il n'y a encore rien été décidé sur cet objet que l'administration n'a pas prononcé... » (sic !) et ces bons patriotes s'y sont donc civiquement opposés. Oh les vilains rapporteurs ! Le 25 juin de l'An II (1793), en pleine Terreur, (pendant ce temps la luzerne continue toujours de pousser...), le district prend l'arrêté suivant : « Vu le mémoire présenté par le citoyen Postel, curé de la Paroisse d'Aigremont, par lequel il requiert entre autres choses, que l'administration fasse incessamment procéder à la vente de la récolte d'une pièce de luzerne dépendant des biens de la Cure d'Aigremont. Vu un autre mémoire présenté par le Conseil Général de la commune, par lequel il a exposé qu'il avait été obligé d'armer différents volontaires, qu'il a été nécessité d'acheter des vases sacrés pour remplacer ceux qui ont été volés à l'église, que pour indemniser de ses dépenses, il requiert que l'administration lui accorde la jouissance de la pièce de luzerne dont il s'agit ...le Conseil Général arrête que la récolte de la pièce de luzerne... ainsi que le regain

et les fruits qui sont sur les arbres, seront vendus au plus offrant et dernier enchérisseur à la chaleur de feux, en la maison commune le dimanche 30 juin présent mois à 8 heures du matin. » Pour une si petite adjudication, il a néanmoins été rédigé un cahier des charges que j'ai consulté à la mairie, et nous avons toujours le procès-verbal de ces enchères à la bougie, qui ont été très disputées :

« Procès-Verbal de vente de la récolte d'une pièce de luzerne sise à Aigremont et de la récolte des fruits, le dimanche 30 juin 1793, en présence de Jean Charles Renard maire, André Fourchy et François Billiard officiers municipaux... récolte du jardin dépendant de la cy-devant cure contenant 40 perches ou environ... les citoyens assemblés, avons fait lecture des Charges et avons reçu les enchères ainsy que suit : il a été allumé un premier feu pendant lequel le citoyen Trulier a porté une enchère à 50 livres. 2ème feu, Antoine Jourdain d'Aigremont a porté une enchère à la flamme de 540 livres... »

Et il a été ainsi allumé onze bougies pour onze sessions d'enchères et à la dernière bougie, Barthélemy Guesclin cultivateur à La Bidonnière, a été déclaré adjudicataire de la luzerne pour 645 livres. Lors de la deuxième vente aux enchères de la récolte de luzerne, l'année suivante « le 14 germinal an II (mars 1794) de la république française une et indivisible », la vente a été plus calme et le prix plus raisonnable : « la première enchère a été portée par le citoyen Jean Charles Renard 200 livres. La deuxième enchère par le citoyen Jean Ramette ayant mis 375 livres. Et personne n'ayant surenché, nous avons adjugé le loyer. signé Renard maire. Ensuite Renard se porte caution de Ramette. » Ceci nous conduit à penser que le maire Renard n'a pas osé se porter acquéreur officiel et qu'il a pris son compère Ramette comme homme de paille pour acquérir la récolte de luzerne cléricale autant que municipale.

Les événements sacrilèges de Chambourcy.

À Aigremont, les nouveaux cultes de la Raison et de l'Être Suprême, n'ont apparemment pas été célébrés : aucune trace n'en a été conservée, du moins à ma connaissance. Je n'ai trouvé que cette mention dans les registres municipaux : « Aujourd'hui deuxième décade le 20 prairial An II, nous avons publié dans le Temple de la Raison (sic !) 22 lois. » Le Conseil municipal était tenu de recopier les lois de la Convention dans le registre afin que nul n'ignore la loi. Peut-être que cette transformation en Temple de la Raison n'avait-elle pour but que d'empêcher la fermeture de l'église. Toutefois les événements religieux parisiens agitent une partie de la population locale, comme c'est le cas dans la commune voisine de Chambourcy, d'après des notes manuscrites de la fin du XIX^e siècle, probablement rédigées par le curé Bourguignon, sans doute sur des témoignages transmis oralement par les anciens du village qui avaient vécu les événements. « L'église de Chambourcy fut souillée par des fêtes abominables : une femme nommée déesse de la Liberté et coiffée d'un bonnet rouge fut installée sur l'autel de Dieu et reçut à la place du Tout-Puissant les hommages du peuple. Cependant quelques hommes courageux refusèrent de prendre part à ces impiétés. On cite entre autres le maçon Chauvier. Le maire lui ayant fait commander d'abattre le grand Christ de la nef, Chauvier s'y refusa énergiquement et pour éviter la mort que sa désobéissance pouvait lui attirer, il se cacha pendant plusieurs jours en sorte que personne ne voulant commettre ce sacrilège, le Christ resta à la place qu'il occupe encore aujourd'hui. Le 13 Prairial An II, le Représentant Cresson ayant ordonné à la municipalité de faire disparaître du Temple de la Raison les anciens signes religieux, on brisa toutes les choses saintes et on enleva du clocher les quatre cloches qui furent transportées à la Montagne-du-Bon-Air. Le 23 septembre 1793, on effaça la fleurs de lis placées sur la croix du clocher, sur les plafonds, à l'aiguille du cadran et d'autres fixées au dedans et au dehors de l'église. La chasse d'argent de sainte Clotilde fut détachée du transept et envoyée à Versailles, après que M. Terrier, l'ancien maire, en eut retiré les reliques. On vendit aussi les cuivres et l'argenterie du culte... »

Le 12 Nivôse An II, (1^{er} Janvier 1790) le Conseil de Chambourcy décide que « comme il ne doit plus rester sur le territoire de la République rien qui tienne des signes de la féodalité, l'orme situé au carrefour de Montaigu devant la porte de la ferme et qui en est le signe le plus représentatif, sera vendu au plus offrant. Les quatre arbres la Croix-Blanche seront aussi vendus... » Ces notes manuscrites recopient ensuite le passage suivant tiré du livre de *LA VIE DES SAINTS* (du Père Giry, 1866) : « En 1791, lorsque la suppression du monastère de Joyenval eut été décrétée, le premier maire de Chambourcy, M. Terrier, fit transporter processionnellement de l'abbaye de Joyenval à l'église paroissiale de Chambourcy la chasse de sainte Clotilde. Elle y est restée suspendue dans le chœur par deux chaînes jusqu'en 1793. Elle était en argent massif et pesait 300 livres. Les révolutionnaires s'en saisirent et M. Terrier, alors simple conseiller municipal obtint d'en retirer les ossements, les mit dans un sac de toile qu'il fit coudre de tous côtés, et ayant réuni les deux bouts, il y apposa un cachet de cire. C'est dans cet état que le sac, parfaitement conservé et caché pendant la Terreur, fut ensuite remis par le même M. Terrier à M.

Tupigny chargé de desservir la paroisse (une confusion avec le curé Jupigny qui de toute façon était incarcéré à cette époque ?), puis en 1802 à M. Le Fébure ; puis en 1829 à M. l'abbé Lacoste aujourd'hui jésuite. Ce sac fut mis dans une boîte vitrée jusqu'en 1837, époque où M. Lacoste ouvrit le sac et en tira les reliques pour les placer honorablement dans une chasse. En 1860, le R.P. Lacoste a donné un des os à l'église Sainte-Clotilde de Paris et un petit os de 12 cm. à l'évêque de Versailles... » Notons que cette chasse fut démontée et mise au rebus dans les années 1980 par Mr le curé Durécu, et les reliques placées dans une niche vitrée et grillagée sur le côté droit de l'église.

Arrestation du curé de Chambourcy.

Le curé le plus voisin de Postel à Aigremont était celui de Chambourcy qu'il connaissait évidemment très bien, M. Jupigny. Cet ecclésiastique est jeté en prison sur dénonciation, avec l'inculpation de « fanatisme », ce qui doit impressionner fâcheusement notre curé Postel. Nous savons comment se passa la détention de M. Jupigny, grâce à deux lettres (conservées à Aigremont) dans lesquelles il détaille de façon très émouvante son découragement, la démission de nombreux confrères et sa solitude dans la prison de Saint-Germain-en-Laye où il est incarcéré. Sa première lettre présentant sa démission montre un ton encore très ferme ainsi qu'un certain espoir de trouver de la compréhension de la part de l'administration : « citoyens Administrateurs, Autrefois le Gouvernement voulait des des prêtres, je le fus. Maintenant le Gouvernement n'en veut plus ; je vous déclare que respectant la volonté du souverain, j'abandonne l'exercice de toutes fonctions ecclésiastiques et j'aurais joint mes lettres de prêtrise avec ma démission si elles étaient en mon pouvoir.

Je suis avec fraternité Votre Bon citoyen, Jupigny (vieux style) curé de Chambourcy, le 15 frimaire. » Cette lettre étant restée sans effet, il écrit à nouveau, toujours de sa prison en thermidor An II (août 1794), mais on sent ici sa lassitude, son désarroi et un profond découragement : « Au citoyen Président les Assemblées de l'Administration du district de La-Montagne-du-Bon-Air, citoyens Administrateurs, Le motif de détention étant fondé sur le soupçon de fanatisme, vous m'obligerez en faisant passer pour ma justification, l'abdication que j'ai faites de toutes mes fonctions ecclésiastiques, et ce, vers le commencement de nivose 1793, époque à laquelle les communes environnantes, savoir Saint-Léger, Fourqueux, Aigremont et Orgeval, étaient encore en plein exercice. Etant éloigné de ma famille et ayant pour tout appuis que les Autorités (sic !) Constituées, j'espère que le patriotisme qui dirige toutes mes actions les engagera à mettre autant de célérité à ne faire rendre la liberté qu'elle en ont mis à me faire incarcérer sur un simple soupçon. Salut et Fraternité, Jupigny, curé de Chambourcy, de la Maison de détention de la Montagne-du-Bon-Air. 26 thermidor ».

L'affaire du curé de Fourqueux et son exécution.

Le Père Adrien Delaporte du Castellier, ancien curé de Saint-Léger (banlieu de Saint-Germain-en-Laye) en 1776, puis du hameau voisin de Hennemont, élu curé conventionnel de Fourqueux le 26 novembre 1792, manifeste son attachement à la Révolution en ces termes, dans son discours de remerciement : « Je viens vous remercier de m'avoir nommé à la Cure de Fourqueux. Vous m'imposez deux devoirs essentiels : celui de fixer le bonheur des paroissiens auxquels je suis attaché, et celui de propager la principes de la grande et salutaire Révolution qui va réveiller toutes les nations d'Europe endormies depuis treize siècles. J'accepte avec reconnaissance une commission dont l'objet principal est de rendre à la Religion son antique splendeur et de presser la régénération des mœurs et des vertus sociales. Liberté, Egalité, Propriété, Justice Universelle, Religion pure et dégagée des préjugés, voilà, citoyen Président, citoyens électeurs, le cri général d'un peuple éclairé qui vient de secouer le joug des oppresseurs du genre humain, le sentiment précieux qui vous anime tous et celui qui vous inspire. » Mais il heurte rapidement ses paroissiens en prêchant « un Ciel ouvert à tout l'Univers et sans Enfer ». Puis, en 1793, il continue de dire sa messe malgré la suppression officielle du culte, et de tonner en chaire contre les « déprêtrisés » (les prêtres démissionnaires) qu'il traite de lâches. On l'accuse alors de « fanatisme » et à la Messe de minuit de nivôse An II (1793), les gendarmes investissent le village. Le tocsin sonne. Les paroissiens s'attroupent pour défendre leur curé. Les gendarmes font retraite, mais reviennent deux jours après, avec des canons qu'ils pointent dans le jardin du curé. Du Castellier s'enfuit, et sera arrêté à Paris le 6 Janvier 1794 : « Du Castellier, curé de Fourqueux est prévenu d'avoir conspiré contre la République en cherchant à allumer la guerre civile avec les torches du fanatisme. Il a rassemblé plusieurs commune pour célébrer le Culte, sans prévenir les Autorités... » Il est exécuté le 25 prairial An III, (14 juin 1795).

La vague de démission des prêtres des Yvelines durant l'hiver 1793 -1794.

L'étude des dossiers des archives départementales (Note 8) nous montre que de très nombreux curés de la région donnent à la même époque leur démission, en quelques semaines, lorsqu'en novembre 1793 un décret invite les ecclésiastiques à se « déprêtriser », à se marier et ferme les églises. J'ai noté quelques abdications : en frimaire An II (1793), Louis Delastre (curé à Saint-Léger), Joseph Le Glay (vicaire à Orgeval), Joseph Aubusson (Thiverval), Jupigny (curé de Chambourcy) ; en pluviose An III des prêtres de Crespières, Andrézy, Feucherolles, Poissy, Villaines, Triel et Achères. Son voisin d'Orgeval, le curé Lebas qui avait pourtant prêté serment, démissionne en octobre 1791 et son successeur Neel s'enfuit en 1794 après la fermeture le 11 frimaire An II de son église affectée au Culte de la Raison par la municipalité. Des traces de ce Culte de la Raison sont encore visibles aujourd'hui dans les alentours : le portail de l'église de Houdan porte distinctement à la peinture poire l'inscription : « *La République reconnaît l'immortalité de l'Âme et le culte de l'Être Suprême* ». Cette inscription se devine encore à l'église de Villennes ; on peut voir un panneau avec cette mention posé sur l'autel de la chapelle des Charitons à Vétheuil. C'est également à la même époque, en septembre 1793, que l'ancien curé de Chambourcy, Antoine Denis Reiset, est trouvé mort de froid et de faim dans la forêt de Marly où il s'était caché pour échapper à son arrestation.

La démission du curé Postel.

C'est dans ce climat de terreur et de déchristianisation forcée, que le 15 ventose An II (5 mars 1794), notre curé Gilles Postel signe sa « lettre d'abdication » de ses fonctions ecclésiastiques. C'est un dossier très émouvant que j'ai lu aux archives des Yvelines, car le prêtre démissionnaire devait joindre à son dossier toutes ses lettres épiscopales d'ordination et de nomination, afin qu'il ne puisse les conserver pour exercer ailleurs un sacerdoce devenu illégal. Pour Postel, j'ai trouvé, dans un aspect de fraîcheur absolue, ses cinq lettres de prêtrise en latin, du diocèse de Coutance. Celles de 1763 et de 1765 pour la collation des ordres mineurs à la paroisse d'Andelle, par l'Evêque de Coutance ; celle du 5 septembre 1765 pour sa première tonsure et celle du 23 septembre 1769 pour son premier poste de vicaire à Montigni, puis pour son deuxième poste à La Frette. Ayant donné sa démission, n'étant plus payé depuis un an comme nous l'avons lu haut, Postel veut emporter ses meubles. Il se méfie et ne sait trop comment s'y prendre. Il prend alors conseil de son collègue Louis Delattre, ex curé de Saint-Léger, qui a déjà du faire face au même problème. Delattre lui envoie alors copie de la lettre qu'il a adressée à l'administration du district du Bon-Air (ex Saint-Germain-en-Laye). Les archives d'Aigremont conservent ce modèle de lettre. En s'en inspirant, notre curé Postel écrit à son tour la lettre suivante : « Aux citoyens Administrateurs du district de Saint-Germain-en-Laye, le citoyen ex-curé Postel, Vous expose que lorsqu'il a entré (sic !) dans le presbytère dudit lieu, il a acheté au citoyen Deniau ((son prédécesseur Denyau)) tous les meubles qui y étaient, comme tenture en papier, devanture d'armoire, cloisons et deux berceaux qui sont dans le jardin. Que pour éviter toutes difficultés sur l'enlèvement des objets il en a prévenu l'Administration. Que le trente germinal dernier, il a voulu enlever tous les dits meubles, et que les habitants ou au moins le Corps Municipal s'y est opposé sous le prétexte qu'il y avait des réparations à faire qui étaient à la charge de leur délibération et les citoyens Caltot et Langoisseur (?) administrateurs, se sont transportés le 6 du courans au dit presbytère pour reconnaître les objets qui appartiennent au dit Postel et ceux qui font partie du presbytère. Le citoyen Caltot a prétendu garder la devanture d'armoire et les deux berceaux, bien que l'un et l'autre ne soient point considérés faisant partie de la maison. Comme il ne peut y avoir que des personnes de l'art qui peuvent lever cette difficulté, le citoyen Postel requiert qu'il plaise à l'Administration nommer un expert pour reconnaître les objets qui lui appartiennent pour ensuite les enlever. »

Quelques jours après, le 30 germinal An III (avril 1794), Postel délèguera une certaine Mme Lambert à la Mairie d'Aigremont pour réclamer « deux berceaux dans le jardin, une armoire et des tentures ». La Mairie s'y oppose mais finira par céder sous la pression du district. Vers la fin de la même année 1794, Postel réclamera également la somme de 58 livres, produit de la récolte de 1793 que le citoyen Ramette, adjudicataire des récoltes comme nous l'avons vu plus haut, avait payée à la municipalité. Cette famille Ramette était sans doute favorable à la Révolution, puisque nous avons retrouvé les lettres d'un de ses fils engagé dans les armées de la Révolution et de l'Empire. Postel retournera finir sa vie à Andelle où nous le retrouvons, pensionné comme curé en 1818.

Les biens de l'église d'Aigremont sont vendus comme biens nationaux.

Après le départ du curé Postel, arrive pour un temps très bref le curé Costet, sur lequel je ne possède pas de renseignements particuliers. Ensuite l'église se trouvera sans desservant, si bien que l'on va, dans un premier temps, louer certains biens de la cure en attendant une décision de vente éventuelle des bâtiments, des terres et des rentes, comme le permet désormais la loi. Le registre des délibérations de la commune rappelle à ce sujet, le 14 germinal An II « le décret qui porte, que dans les communes dont les curés ont renoncé au culte Catholique, il sera procédé... à l'adjudication de la location des jardins et terrains... » Jusqu'à la prise de décision sur leur vente éventuelle et tant qu'il y avait eu des curés à Aigremont, on n'avait fait qu'adjuger les récoltes. C'est dans ces conditions que le district prend un arrêté « Le 22 thermidor de la deuxième année de la République, pour autoriser la municipalité à procéder, par adjudication, à la location d'une grange dépendante du bien de la cy-devant Fabrique... considérant que l'intérêt de la République exige que la grange dont il s'agit, soit louée jusqu'à la vente... » Il n'y a pas de petits profits, et l'on n'hésite pas à draper ses mesquins intérêts locaux dans l'intérêt général de la Nation. La cure d'Aigremont étant désormais sans titulaire, il va enfin être possible de la vendre comme Bien National. Et en vendémiaire An IV (octobre 1795), le presbytère est vendu aux enchères. J'ai lu ce dossier de vente aux archives départementales. Dans le carton, on y trouve tout d'abord une affiche grise, imprimée en caractères très gras : « *Vente de Domaines Nationaux. date 4e jour complémentaire première publication. Adjudication 14 Vendémiaire An IV* ». (Note 9) Ce jour là, il y avait sept ventes se déroulant sur quatre jours. Aigremont constituait la sixième vente. Cette cure est aujourd'hui pour partie la nouvelle mairie d'Aigremont. Mais l'église elle-même ne suivra pas le sort du presbytère et ne sera pas vendue. Quand une église se trouve sans prêtre, à cette époque, on la « réunit » à une autre paroisse. (Note 10) Il s'agit en outre d'une politique révolutionnaire délibérée, visant à redessiner les limites des paroisses en dehors de toute intervention épiscopale. Dans certains cas la population s'y montre favorable : il y a moins de prêtres à entretenir. Mais la plupart du temps, les communes s'y montrent opposées. On est dans l'ensemble attaché à ses églises. Et de plus, on risque souvent de se trouver réuni à un voisin plus grand, jaloux depuis des temps immémoriaux, comme c'est à l'époque le cas pour la rivalité entre Aigremont et Chambourcy ou entre Feucherolles et Lanluet. C'est dans ce contexte qu'en l'An XII (1804) sous l'Empire, l'administration envisage de réunir Aigremont à la Paroisse de Chambourcy. Très inquiet par cette possible réunion à son grand voisin jaloux - Chambourcy - le Conseil municipal d'Aigremont, malgré les tracasseries qu'il a fait en son temps à ses curés, déclare le 8 Thermidor An XII : « qu'il y a à Aigremont une église, une cloche et tous les ornements nécessaires et que de temps immémoriaux il y a eu un curé... mais d'après les dispositions du Gouvernement, la commune paraît devoir être réunie à une paroisse voisine... il exprime le vœu d'être réuni à Poissy, car on peut y faire ses emplettes après l'office, alors qu'à Chambourcy en ne peut pas... considérant encore que depuis la Révolution, la commune d'Aigremont a presque toujours été sans prêtre, les citoyens pour les secours spirituels se sont toujours adressés à Poissy... » Ceci n'était pas exact, car les registres paroissiaux montrent que de tout temps, lorsque le curé prieur d'Aigremont était malade ou absent, c'était un prêtre de Chambourcy, ou plus rarement de Retz, qui le remplaçait. Mais Chambourcy, voisin le plus proche, aimé et jaloux... Cette menace de réunion n'alla pour le moment pas plus loin. Dans le même temps, les menaces de vente de l'église elle-même, se précisent. L'église d'Aigremont n'avait pas été incluse dans la première vague de nationalisation des biens du clergé du début de la Révolution, qui ne visait que « les biens des émigrés et des couvents » dont les communautés avaient été dispersées. Mais en l'An X et XII, des lois prévoient « la vente provoquée » des biens religieux sans desservant, ce qui est désormais le cas pour notre village. C'est dans ces circonstances que le Préfet de Seine-et-Oise écrit en 1804 : « Le Préfet au maire d'Aigremont. Je vous prie Monsieur le maire de m'informer si rien ne s'oppose à l'aliénation de l'église de votre commune et de ses dépendances, suivant le plan ci-joint. Veuillez me procurer tous les renseignements nécessaires pour me diriger sur l'aliénation demandée ». Notez que la Révolution s'achève et que le ton devient plus cérémonieux, le titre Monsieur remplaçant désormais la démocratique appellation de citoyen... Aussitôt, les demandes spontanées d'achat arrivent à la Mairie d'Aigremont, comme le montre cette lettre : « 26 Thermidor an 12. Monsieur, ayant appris qu'il était question de vendre l'église d'Aigremont et dépendances, située près de Poissy, département de Seine-et-Oise, j'ai l'honneur de vous présenter ma soumission à l'effet de faire l'acquisition d'après le plan ci-inclus. Cette église est depuis longtemps abandonnée, la messe ne s'y dit plus et les habitants d'Aigremont vont l'entendre à Chambourcy, distant d'un quart de lieue de leur commune . Si ces éclaircissements vous paraissent exacts et qu'il vous plaise

d'agréer ma soumission, je vous prie de vouloir bien me le faire savoir. J'ai l'honneur d'être avec votre considération, votre Concitoyen Regnault, propriétaire demeurant à Paris rue Marceau d'Honoré cy-devant Rohan, n°22 ».

Le candidat, bien qu'étant parisien, s'était bien renseigné. Notons au passage qu'en fait, contrairement à ce qu'avait dit le maire, les habitants vont, de notoriété publique, à la messe à Chambourcy plutôt qu'à Poissy. Alarmé le maire d'Aigremont fait au Préfet la réponse suivante d'un ton très juridique :
« Monsieur, j'ai reçu votre lettre du 5 courant par laquelle vous me demandez des renseignements sur la demande qui vous a été faite de l'aliénation de l'église et des dépendances de cette Commune. Je crois devoir vous faire observer que le Gouvernement n'ayant pas encore statué définitivement sur la réunion des Communes, que pour en venir à ce but il est demandé avis aux Communes intéressées, et que ce n'est qu'après la réponse des Communes que la confection du travail doit avoir lieu. Le Conseil Municipal de cette Commune a fourni ses observations par la délibération du mois dernier. Je vous réitère Monsieur la demande faite plusieurs fois d'être conservée (sic!) sans réunion, à charge de payer le desservant et de pourvoir aux frais du culte à ses frais. D'après ce motif, ceux expliqués dans la dite délibération, et attendu qu'il ne s'agit point d'un domaine National, puisque l'église fait partie imprescriptible des biens de la Commune, je m'oppose formellement à la dite aliénation. J'ai l'honneur de vous saluer, Purget »

Si le style en est épouvantable, le ton est ferme et le propos définitif : on ne peut rien faire pour vendre les églises contre le vœu des communes et on ne peut pas non plus obliger une Paroisse à se « réunir » contre son gré à une autre Paroisse : on préfère payer un desservant vacataire. Que le préfet arrête donc de revenir sans cesse sur le sujet ! Le 25 mai 1809, une pétition signée de nombreux habitants d'Aigremont demande au maire de conserver l'église et de faire nommer un curé. Le Maire Purget accepte, en obligeant les habitants à s'engager par écrit à supporter à perpétuité par eux-mêmes, et sans solliciter le budget de la commune, les frais d'entretien et le salaire du desservant. Un curé arrive et la municipalité accepte finalement de prendre sur son budget le salaire de 400 francs par an du prêtre, ainsi que les travaux d'entretien qui s'élèveront à 150 frs. pour la période 1809-1814, les quêtes n'ayant rapporté que 680,95 frs. pour la même période. Le 17 novembre 1815, le maire écrit au curé pour « lui signifier qu'on ne peut plus le payer et que ses fonction cessent » au motif que la commune n'a plus d'argent car l'ancien maire Purget, un des plus gros contribuables de la Commune, n'honore plus son contrat de pâturage sur les biens communaux. En 1816 Purget, plutôt que d'honorer son contrat de pâturage, essaye de lancer une quête publique pour payer le curé : il ne manque pas de culot ! Comme on pouvait le supposer, aucun habitant n'y participe. Le curé, qui s'était réinstallé sous l'Empire, quitte alors Aigremont sous la Restauration, et dorénavant il n'y aura plus jamais de curé dans la commune, La commune défrayera désormais de ses frais le curé de Chambourcy, jusqu'à la séparation de l'Eglise et de l'Etat en 1905, pour venir desservir la paroisse d'Aigremont. Les Aigremontois iront à la messe à Chambourcy, comme c'est encore le cas aujourd'hui, mais le curé de Chambourcy viendra pendant un siècle, jusqu'à la deuxième guerre mondiale dans l'église d'Aigremont célébrer baptêmes, mariages et enterrements. Notons que l'entretien de l'église sera une lourde charge pour la municipalité tout au long de cette époque. À plusieurs reprises, la commune essaiera même de la faire démolir, la première tentative ayant eu lieu en 1836 : « Le Conseil, considérant que l'église fermée depuis octobre 1825... est dans un état de délabrement tel, qu'elle constitue un danger pour la sécurité publique, attire l'attention des pouvoirs publics sur la nécessité qu'il y aurait à procéder à la démolition de cet édifice afin d'éviter un effondrement possible, comme il s'en produit fréquemment en cette période d'intempérie... » Le Préfet refusera, le délabrement du bâtiment n'étant pas aussi grave que le prétendent les édiles trop soucieux de leur budget communal. La commune ne sera délivrée de ce fardeau d'entretien de l'église, qu'avec l'effondrement en 1947 par manque d'entretien, après 740 ans de bons et loyaux services, du bâtiment roman construit au début du XIII^e siècle par les seigneurs de Poissy.

DE L'ASSEMBLÉE MUNICIPALE À LA COMMUNE D'AIGREMONT

Sous l'Ancien Régime, à la différence des villes, l'organisation des villages était centrée autour de la paroisse. Sur le plan religieux, la Fabrique, composée de membres élus avec un ou plusieurs marguilliers à sa tête, gérât les biens de l'église avec l'aide du curé. Sur le plan administratif, la communauté des habitants d'Aigremont élisait un Syndic Perpétuel et un Syndic Annuel, chargés de les représenter et d'être les intermédiaires entre l'administration et eux. Ils élaient également un « Collecteur » chargé d'assurer la bonne répartition et perception des impôts. Enfin à Aigremont, trois notables tenaient une place importante : le Seigneur, qui était bien lointain, car résidant à Paris, dans son château de Chatou, ou encore dans sa maison de campagne de Meudon, comme nous le verrons plus loin. Il était représenté localement par son Receveur de la Terre d'Aigremont, personnage considérable dans le village, qui était à la veille de la Révolution Jean Étienne Beuzeville, fils de Pierre Beuzeville et petit-fils de Jean Louis Beuzeville tous deux anciens Receveurs d'Aigremont. Enfin dernier notable et non des moindres, le curé Denyau, dépassant toutes ses ouailles par sa culture, et qui, outre son rôle religieux, faisait fonction d'officier d'état civil avec ses registres paroissiaux des baptêmes, mariages et décès. Quelques noms de ces notables sont restés dans notre histoire locale. En 1507, nous voyons les syndics « Bertrand Jourdain, laboureur et Jehan Hanouel, boullengier » signer une charte avec « Jehan Violle seigneur d'Aigremont et autres lieux pour la location perpétuelle de trente arpents de terres communes moyennant trois sols tournois par chacun arpent par an » au lieu dit les Greisses. L'actuelle rue des Communes, construite avec son lotissement sur ces anciens terrains communs des habitants, en perpétue le nom, comme du reste l'actuelle Côte des Greisses. En 1716, décède « Charles Moyeux ancien syndic ». Pour l'année 1787, nous connaissons tout le conseil paroissial : le Syndic Perpétuel, Jean Charles Lapierre, son assesseur le Syndic Annuel Jean Billiard et le Collecteur des taxes Godefroi La Porte.

Les premières élections de 1787.

En 1787, l'administration royale dans son désir de réformer l'enchevêtrement complexe des compétences, crée les Assemblées municipales, ancêtres de nos Communes, qui mettent fin à cette organisation multi-séculaire. C'est donc à cette date qu'ont lieu nos premières élections locales de représentants communaux qui conservent leur nom traditionnel de Syndic. Le compte rendu de ces premières élections, avant la création de nos communes au sens actuel du terme, se trouve toujours dans les archives du village et ouvre du reste notre premier registre de délibérations municipales. En voici le texte respectant l'orthographe : « *PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE* de la Paroisse d'Aigremont pour la nomination d'un Syndic et autres membres qui doivent composer l'Assemblée Municipale en exécution du Règlement de sa Majesté du 8 juillet 1787. Aujourd'hui douzième jour d'Août mil sept cent quatre vingt sept, à l'issue des Vêpres, en vertu de l'Ordonnance de Monseigneur l'Intendant du 24 juillet dernier, adressée aux Syndics, propriétaires, habitants et biens-tenant de la Paroisse d'Aigremont, département de St-Germain sub-délégation de la Généralité de Paris, après la publication de laditte Ordonnance et constitution de l'Assemblée de la ditte paroisse faite en la manière accoutumée, se sont assemblés les sindics propriétaires et biens-tenant de la ditte paroisse au lieu ordinaire pour les affaires de cette communauté. En cette assemblée se sont trouvées les personnes ci-après nommées, sans que l'ordre dans laquelle elles se sont rangées puisse nuire ni préjudicier à personne : François Rousseau, Jean Billiard sindic annuel, Jean Charles Lapierre sindic perpétuel, Pierre Fourchy, Florent Lapierre, jardinier, André Fourchy, jardinier, Jean Ramette, vigneron, Jean Louis Beuzeville, ancien fermier d'Aigremont, François Marchant, jardinier, Godefroy La Porte, collecteur. Le syndic a fait lecture de laditte Ordonnance de Mgr l'Intendant, et a déclaré qu'il s'agit en exécution de laditte Ordonnance de procéder à la nomination de 3, 6, ou 9 membres et d'un Syndic, qui avec le Seigneur et le curé de cette Paroisse doivent composer l'assemblée municipale ordonnée par le règlement de sa Majesté du 8 juillet dernier. Il a été ensuite reconnu par le Syndic après avoir conféré à voix haute avec les collecteurs qui avaient apporté leurs rôles ((des impôts)) que la communauté contenait 29 feux et en conséquence qu'il falloit outre le Syndic élire 3 membres pour composer l'assemblée municipale (sic !). Ensuite, il a nommé greffier de cette assemblée la personne de Jean Charles Lapierre icy présente. Enfin il a déclaré suivant la faculté que lui a donné Mgr l'Intendant et attendu que plusieurs membres de l'assemblée ne sachent pas écrire que toutes les élections se feroient à voix haute. Le premier qui a été nommé est Jean Charles

lapierre domicilié dans cette paroisse et natif, de plus âgé de 47 ans, payant pour les vingtièmes sur cette paroisse la somme de 16 livres 10 deniers, pour les tailles capitations et accessoires la somme de 86 livres 3 sous. Le second qui a été nommé est Florent Lapierre domicilié dans cette paroisse et natif, de plus âgé de 40 ans et payant pour les vingtièmes sur cette paroisse la somme de 11 livres 18 sous 4 deniers et pour les tailles capitation et accessoires la somme de 57 livres. Le troisième qui a été nommé est François Rousseau domicilié dans cette paroisse depuis plusieurs années, de plus âgé de 74 ans et payant pour les vingtièmes sur cette paroisse la somme de 33 livres 11 sous, pour les tailles capitation et accessoires la somme de 47 livres 5 sous. Enfin l'assemblée a choisi pour syndic de l'assemblée municipale la personne de François Rousseau domicilié dans cette paroisse depuis plusieurs années âgé de 74 ans et payant pour les vingtièmes sur cette paroisse la somme de 33 livres 11 sous, pour les tailles capitation et accessoires la somme de 47 livres 5 sous. Faite et arrêté à Aigremont le jour, lieu et heure sus-dits et ont les sieurs François Rousseau syndic nommé pour l'assemblée municipale, Jean Charles Lapierre syndic perpétuel, Florent Lapierre, André Fourchy, Jean Charles Beuzeville ancien fermier d'Aigremont et figurés en l'original et noms les sieurs Jean Billiard syndic annuel, Pierre Fourchy, Jean Ramette, François Marchand et Godefroy La Porte qui ont déclaré ne savoir signé. Et sera le présent originale envoyé par le syndic à Mgr le Subdélégué après qu'il aura été laissé par le greffier de cette présente assemblée une expédition audit syndic qui vient d'être nommé par l'assemblée municipale. La présente expédition certifiée conforme à l'original et délivrée à Monsieur François Rousseau syndic nommé pour l'assemblée municipale par moi consignée Jean Charles Lapierre greffier de cette assemblée, à Aigremont le douzième jour d'août mil sept cent quatre vingt sept.

signé J.C. Lapierre greffier, Rousseau syndic. »

À travers ce texte, on vit les événements en direct. C'est une après-midi d'été du dimanche 12 août 1787. La population vient d'assister aux vêpres. Le curé rentre dans sa sacristie, tandis que les représentants traditionnels du village, le Syndic Perpétuel Jean Charles Lapierre, le Syndic Annuel Jean Billiard, et le Collecteur des impôts Godefroy La Porte, retiennent dans la nef les chefs de famille propriétaires qui seuls ont le droit de vote ce jour là. Ils sont dix en tout. Les cent vingt habitants composant les vingt-cinq feux d'Aigremont ont dû rester pour assister à ce spectacle inhabituel. Jean Charles Lapierre, le syndic Perpétuel, prend la direction des opérations depuis le banc des marguilliers qui lui est réservé, juste derrière le banc du Seigneur, et se nomme « greffier », c'est-à-dire secrétaire de la séance. Godefroy La Porte, le collecteur, a apporté avec lui, le rôle des impôts du village, pour vérifier que les présents sont bien propriétaires. Lapierre fait l'appel de ces dix notables, en précisant bien, pour ne froisser personne, qu'il ne s'agit pas d'un ordre de préséance. Il déclare que le village, n'ayant que vingt-cinq feux, n'a droit qu'à trois élus. On vote sûrement à main levée, comme c'était l'usage. À tout seigneur, tout honneur : Jean Charles Lapierre le syndic Perpétuel de la Paroisse est le premier élu. Suivent Florent Lapierre et François Rousseau, probablement parmi les plus gros propriétaires du village. Puis on désigne le Syndic de l'Assemblée Municipale, c'est-à-dire son président, le maire en quelque sorte : François Rousseau, probablement le doyen d'âge puisqu'on précise qu'il a 74 ans. Un homme d'expérience ! Puis on se retire, sans doute à la sacristie, et sur la table où l'on rédige habituellement les actes de l'état civil, on dresse le procès-verbal de cette séance historique en double exemplaire, un pour l'Administration et un pour François Rousseau qui devient ce jour là l'ancêtre des premiers Maires d'Aigremont avant la lettre. C'est cet exemplaire qui se trouve encore à la Mairie et que nous venons de lire. Cette Assemblée va durer jusqu'à la Révolution. Elle se réunira périodiquement, le dimanche à l'église après la messe, comme le montre cette convocation, un an jour pour jour après les élections et conservée dans les archives municipales : un petit billet de 8 cm. sur 4 cm. à l'encre pâlie : « Aujourd'hui le 10 août de l'année 1788, Messieurs les Députés de la municipalité de cette Paroisse se sont assemblés à l'issue de la messe paroissiale et n'ayant point reçu de nouveaux ordres qui puissent regarder le bien de leur communauté, ils se sont séparés. » Apparemment le travail municipal n'était pas encore écrasant ! Il semble que Rousseau soit resté Syndic en titre jusqu'en 1790, date à laquelle ont été créées les communes. En tout cas, il signe encore en 1789, en qualité de Syndic, le Cahier de Doléances d'Aigremont.

1789 : États Généraux et Cahiers de doléances.

À la Grand Messe d'un dimanche d'hiver, fin janvier ou début février 1789, Monsieur le curé Denyau monte à sa chaire dans l'église d'Aigremont et, à la place du sermon, se met à lire la lettre de sa Majesté Louis XVI datée du 24 janvier à Versailles, annonçant la convocation des États Généraux du Royaume qui n'avaient pas été réunis depuis la minorité de Louis XIII en 1614. Tout le monde écoute avec

attention le curé lire ce texte solennel du Roi : « Notre Volonté est de commencer à tenir les Etats libres et généraux de notre Royaume au lundi 27 avril prochain en notre ville de Versailles (en réalité ils se tiendront le 5 mai 1789...) et pour cet effet, nous vous mandons et très expressément enjoignons qu'incontinent, la présente reçue, vous avez à convoquer et assembler en notre ville de Paris, dans le plus bref temps que faire se pourra, tous ceux des trois états de la Vicomté de Paris Hors les Murs, pour conférer et communiquer ensemble, tant des remontrances, plaintes et doléances, que des moyens et avis qu'ils auront à proposer en l'Assemblée Générale de nos dits État ; et ce fait, élire, choisir et nommer, un du Clergé, un de la Noblesse, et deux du Tiers État, sans plus des trois Ordres... et seront les dits députés munis d'instructions et Pouvoirs généraux suffisants pour proposer, remontrer, aviser et consentir tout ce qui peut concerner les besoins de l'Etat... »

Puis le curé descendit de chaire et cloua probablement la lettre à la porte de l'église suivant la coutume. Si nous ne connaissons pas les réactions des fidèles aigremontois à cette nouvelle tant attendue, nous connaissons l'accueil que lui firent certains villages de la région. Les cahiers de Saint-Cloud demanderont qu'on donne à Louis XVI le surnom de « Bienfaisant » pour avoir réuni les États ; ceux de Triel réclameront qu'on lui élève une statue ; ceux de Balainvilliers lui donnent le nom « d'Émulateur de Charlemagne ». Rappelons les grandes lignes de ce système très compliqué des États Généraux.

1°) Chacun des trois ordres (clergé, noblesse et tiers état) rédigeait son propre cahier. En ce qui concerne le Tiers État, chaque village ou ville, mais aussi chaque corporation de métier, rédigeait le sien. Ensuite on désignait des représentants qui se réunissaient au chef-lieu de Baillage pour faire la synthèse de tous les cahiers locaux afin d'en rédiger un seul, le Cahier du Baillage. Pour Aigremont et les environs, cette synthèse se fera à Paris, car Aigremont dépendait de la Vicomté de Paris Hors les Murs.

2°) Pour les élections des députés aux Etats Généraux, le système électoral était complexe. Le suffrage universel direct existait pour la noblesse, mais chaque noble votait dans chacun de ses fiefs, c'est-à-dire plusieurs fois. Les femmes nobles veuves ou titulaires de fiefs votaient aussi. Pour le clergé, certains comme les Évêques ou les Abbés votaient directement. Mais les chapitres, les couvents, les bénéficiaires et les curés, élaient d'abord des délégués qui ensuite votaient pour élire leurs députés. Pour le Tiers État, seuls votaient les hommes de vingt-cinq ans qui payaient des impôts. Le prévôt de Paris lance le début des opérations dans son Ordonnance datée du 4 avril 1789 qui arrive seulement le 15 à Chambourcy, village mitoyen du nôtre. Je suppose qu'il arrive le même jour à Aigremont. À Chambourcy, les électeurs se réunirent le lendemain. À Aigremont nous ne connaissons pas la date, mais ce fut aussi certainement le même jour. Cette réunion est présidée, ou animée comme on dirait aujourd'hui, par un ou deux officiers publics désignés par le Sous-Bailly de Poissy : Raimbault procureur fiscal animera les séances d'Aigremont et de Chambourcy, et c'est du reste la raison qui me fait penser les deux réunions se sont tenues le même jour. À Aigremont il y aura en plus Véronie, greffier, pour animer la séance et surtout rédiger le texte en bon français, À la fin de la réunion, les participants rédigèrent leur cahier dont l'original, pour Aigremont, est apparemment perdu, mais dont la copie est conservée aux archives départementales.

Le Cahier de doléances d'Aigremont.

« Cahier des Plaintes et Doléances de la commune d'Egremont près Poissy.(Note 11)

Article 1er

Les députés demanderont la suppression des aides, gabelles, vingtièmes, fermes générales, droits domaniaux et autres.

Article 2 Demanderont la suppression des maîtrises des eaux et forêts, capitaineries, fors les plaisirs du Roi, qui défendront par des pâtis les propriétés des particuliers.

Article 3 Demanderont la destruction des colombiers et la suppression des remises.

Article 4. Demanderont que la justice soit rendue à moins de frais et le plus promptement possible.

Article 5. La réparation des chemins et entretien des routes, et arrangements et embranchement du chemin d'Egremont à la grande route de Mantes.

Article 6. L'établissement d'un impôt sous la dénomination de subvention, à laquelle contribueront les propriétaires de rentes comme les propriétaires de biens en fonds de terre.

Article 7. Tous les deniers royaux seront portés directement au Trésor Royal sans le secours de receveurs intermédiaires.

Article 8. Qu'il n'y ait dans tout le Royaume qu'un seul poids et une seule mesure. Article 9. Les députés s'occuperont principalement du dégât commis par les bêtes fauves sur le territoire de cette paroisse, attendu qu'elles ruinent tout.

Article 10. Que les députés supplient les États Généraux de bien vouloir s'occuper d'abord de la diminution du blé.

Article 11. Demanderont la suppression de tous les privilèges exclusifs dans quelque partie que ce soit. Signé Rousseau, syndic ; Denogué ; Denyau curé d'Egremont ; J.E. Beuzeville ; J.C. Lapierre ; Véronie ; Raimbault procureur fiscal ; Véronie greffier. »

Contrairement à bien d'autres cahiers qui font de la haute politique, les cahiers d'Aigremont se font l'écho de préoccupations tout à fait locales :

- La réparation des chemins, probablement celui de Chambourcy à Aigremont, qui ne sera réalisé que 140 ans plus tard après la première guerre mondiale et la transformation du carrefour de la grand-route, l'actuelle RN 13 avec la côte des Grès.
- Les forêts (Article 2) : suppression de l'administration des eaux et forêts dont les fonctionnaires, chargés de leur protection et entretien, empêchaient les paysans d'exploiter à leur guise les futaies.
- La « destruction des bêtes fauves » (Article 9) c'est-à-dire le gros gibier, cerfs et sangliers qui dévastaient les récoltes. Il faut rappeler que la paroisse est bordée par « les bons plaisirs du Roi », c'est-à-dire les forêts des chasses royales de Saint-Germain-en-Laye et de Marly, que l'on demande (Article 2) d'enclorre avec des « pâtis », pour empêcher le gros gibier de sortir et ravager les cultures, ce qui ne sera commencé que sous Napoléon Ier et terminé sous Napoléon III, et dont on peut encore voir les restes de murs et de portes (par exemple la porte de Chambourcy, côté Poissy de la RN 13). C'était un grief permanent et ancestral que l'on retrouve depuis le moyen-âge dans le pays. Par exemple, un siècle exactement avant la Révolution, le 11 juin 1689, le registre des délibérations du Chapitre de la Saint-Barnabé du couvent des religieuses de Poissy note : « Les fermiers des Dames de Poissy, représentant qu'ils ont souffert une perte notable causée par les fauves que l'on a fait sortir de la forest de Laye, qui se sont répandues sur le territoire dudict Poissy et des lieux circumvoisins, demandent et obtiennent une diminution ((des impôts)) » (in *Inventaire des archives de Seine-et-Oise par Couard*). Au village contigu de Chambourcy, cette préoccupation est encore plus forte et occupe les neuf dixièmes du Cahier de Doléances : « Le territoire de Chambourcy, situé dans les plaisirs de sa Majesté, est toute l'année exposé au ravage du gros et du menu gibier, dont l'abondance excessive est toute l'année préjudiciable aux récoltes et principalement durant les semences et la moisson. Avant la parfaite maturité des grains, le garde de la Porte de Chambourcy, forêt de Saint-Germain, chargé de la multiplicité des faisans et perdrix, transporte ses élèves dans des boites avec des poules, dans les pièces de grains des particuliers et malgré eux. Depuis la mi-juillet jusqu'au jour indiqué pour la première chasse de sa Majesté qui ignore cette vexation, ce transport et les soins qu'exige ce gibier qui ne vit pendant ce temps qu'aux dépens des cultivateurs, expose leurs grains à être foulés et mangés ; et après la moisson, les légumes des marais et jardins sont la proie d'une quantité prodigieuse de faisans et perdreaux... Enfin le territoire de Chambourcy, se trouvant situé entre deux forêt et deux vignobles considérables, nourrit toute l'année une quantité prodigieuse de pigeons qui viennent des forêts voisines et de tous les colombiers des autres villages ».

Mais on trouve aussi dans les Cahiers d'Aigremont, des réflexions d'ordre national, comme la suppression de tous les impôts existants (Article 1) et leur remplacement par un impôt payable par tous y compris par les propriétaires de rentes, c'est-à-dire par les nobles (Article 6). La suppression des fermiers généraux, chargés de percevoir les impôts pour le compte du Trésor Royal et accusés par la rumeur de s'enrichir sur le dos du contribuable. Parmi les signataires des Cahiers d'Aigremont, nous retrouvons de vieilles connaissances : le Syndic Rousseau élu deux ans auparavant en 1787 ; Jean Charles Lapierre, l'ancien Syndic Perpétuel de la paroisse ; le curé Denyau ; Jean Etienne Beuzeville le Receveur de la Seigneurie d'Aigremont. C'est-à-dire toutes les « grosses légumes » locales. En revanche, je ne connais ni Rimbault, ni Véronie qui sont les officiers publics désignés par l'autorité, venant probablement de Poissy ou de Saint-Germain-en-Laye. Quant à Denogué, je n'ai trouvé son nom dans aucun des registres d'État Civil de la commune. Notons aussi que Véronie est cité deux fois, mais je suppose qu'il s'agit d'une erreur du transcripteur du texte original. Les Cahiers locaux ayant été rédigés, ont lieu les élections des 564 représentants à l'Assemblée de la Vicomté de Paris Hors les Murs, qui se réunirent à Paris le 24 avril 1789 à 7 heures du matin afin de rédiger les cahiers de doléances de la Vicomté pour chacun des trois ordres, sur la base des cahiers primaires locaux. Nous ne connaissons pas pour qui ont voté les électeurs d'Aigremont. En revanche, en consultant les listes des électeurs (*Cote In 8° THIERS 1922 Versailles*) j'ai appris que le curé Denyau avait voté pour l'abbé d'Espagnac qui fut élu comme l'un des représentant du Clergé. Ce sont ces 564 délégués à l'Assemblée de Paris qui éliront les députés de la Vicomté aux États Généraux qui se réuniront à Versailles le 5 mai 1789.

1790 : Les premières élections municipales.

Je n'ai pas retrouvé le compte-rendu des élections pour 1790, mais dans le carton 2LM39 des archives départementales, (Note 12) nous avons « *L'État Descriptif des Noms des Titulaires, Officiers Municipaux, Notables, Procureurs des communes et des Secrétaires, Greffiers des dites Municipalités* ». Pour Aigremont, nous apprenons que la municipalité est ainsi composée : maire, le curé Denvau ; Procureur : Pierre Caltot ; J. Gallois : Secrétaire Greffier ; Officiers Municipaux : François Rousseau et Florent Lapierre. Notables : André Fourchy, Beuzeville, François Billard et Jean Ramette. En revanche j'ai retrouvé le compte-rendu du renouvellement partiel de novembre 1790. En voici le compte rendu in extenso. Le recto de l'acte mentionne : « Renouvellement du Corps Municipal de la commune d'Aigremont fait le 21 novembre 1790. maire M. Denvau curé, deuxième année. Officiers municipaux : Florent Lapierre, jardinier ; Jean Beuzeville, ancien fermier ; Procureur de la commune: Pierre Caltot l'aîné, journalier ; Greffier et Trésorier : Jean Louis Galloin, laboureur ; Notables : Messieurs François Rousseau, fermier ; François Billard, jardinier ; Jean Ramette, vigneron ; Jean Charles Renard, jardinier ; Le sieur Jean Louis Gallois est (illisible) ; Jean Louis Beuzeville, ancien fermier. Certifié véritable, Denvau curé maire. fait à Aigremont le 6 avril 1791 (notez que l'acte a été rédigé quatre bons mois après l'élection...) signé J.L. Beuzeville. Pierre Caltot procureur de la commune. » Le verso de l'acte porte : « Aujourd'hui le 21 novembre 1790 après avoir à l'issue de la messe convoqué la commune d'Aigremont au son de la cloche, pour procéder au choix d'un officier municipal en vertu du décret de l'Assemblée Nationale en la forme prescrite ; les suffrages se sont réunis en faveur du sieur Jean Louis Beuzeville iancien fermier d'Aigremont, lequel a pris la place du sieur procureur qui a été aussi nommé premier notable à la pluralité des voix ainsi qu'il est énoncé de l'autre côté de cette page. Fait à Aigremont le 6 avril 1791. Denvau curé et maire. Copie du procès verbal pour la nomination d'un officier municipal au greffe d'Aigremont le 21 novembre 1790 ».

Nous retrouvons à nouveau tous les habitués de la politique locale, ceux des élections à l'Assemblée Municipale de 1787, ou ceux de la rédaction des Cahiers de Doléances : le curé Denvau, pour un deuxième mandat annuel de maire ; Beuzeville l'ancien fermier du Seigneur ; Rousseau, l'ancien Syndic de 1787. Et puis aussi les nouveaux, que l'on verra pendant longtemps : Caltot, dont le nom reviendra souvent dans les Conseils du XIXe siècle et Lapierre. Notons que Beuzeville a deux parents à Orgeval, dont l'un Jean Baptiste Beuzeville, marguillier, est élu Procureur de cette commune le 24 Février 1790, et l'autre maire. Caltot a également un parent administrateur au district de Saint- Germain-en-Laye (Montagne-du-Bon-Air).

Les élections d'août 1791 au district de Saint-Germain-en-Laye.

Je ne peux résister au plaisir de vous détailler les élections d'août 1791 aux fonctions d'administrateur du district de Saint-Germain-en-Laye, qui sont particulièrement pittoresques pour nous. N'oublions pas qu'à l'époque, entre le département et le Canton, il y avait une sub-division, aujourd'hui disparue, le district, avec ses propres administrateurs élus. La convocation aux urnes faite le 26 août par le district de Saint-Germain était ainsi rédigée :

« Concitoyens,

L'Assemblée Electorale du département vous appelle à des choix dont va dépendre le salut de l'Empire (sic !). Fonction sublime, et véritablement souveraine, ou, par un seul mot, vous pouvez assurer à la Révolution tout son succès, à la Patrie son bonheur, à l'Europe entière le fruit d'un grand exemple. Quand vous vous serez acquittés de cette dette importante envers la Nation, d'autres devoirs vous ramèneront au chef-lieu du district ; et s'ils sont moins brillants, ils n'en sont pas moins sacrés. La Loi vous a marqués pour remplir les vœux des Paroisses qui sont sans Pasteur, parmi celles où il a falu (sic) réparer des désertions parjures une seule est restée qui attend encore de vous un chef ami de la Patrie et fidèle à ses serments... » Cette réunion se tint à l'église paroissiale, précédée de la messe solennelle et du Veni Creator.

Les élections municipales de 1791 marquent un tournant.

Les élections municipales de 1791 marquent un tournant. En novembre 1791, les quelques électeurs d'Aigremont se rendent à nouveau à l'église pour les élections annuelles et s'asseyent au Banc d'Oeuvre pour accomplir leur devoir électoral. Voici leur Procès-Verbal :

« Municipalité de la Paroisse de Saint Éloy d'Aygremon.

Premièrement Jean Charles Lapierre, maire. Jean Charles Renard, Officier, beau frère de Jean Charles Lapierre et de Florent. Lapierre du côté de sa femme. Pierre Caltot l'Aîné, Procureur de la commune . Jean Gallois, Greffier. Noms et surnoms des Notables : Florent Lapierre, frère de Jean Charles et beau-frère du sieur Renard et de Godfroy Laporte. Godfroy La Porte, beau-frère de Jean Charles Lapierre et de Florent Lapierre et de Pierre Fourchy. Pierre Fourchy, beau-frère de Laporte. Pierre Caltot le Jeune, cousin de Pierre Caltot l'Ayné.

Et avons signés : J.C. Lapierre maire, Pierre Caltot Procureur de la commune , François Jouin, Renard et Lapierre, Notable. À la réserve dudit Pierre Fourchy et Lapierre, Caltot, qui ont déclaré ne savoir signer. »

Sur le revers de la page : « Aujourd'hui 20 novembre à huit heures du matin, nous nous sommes transportés à l'église du lieu pour donner nos scrutins, il s'est trouvé le sieur Jean Charles Lapierre a reçu le plus et il résulte quille (sic) est maire. »

C'était une affaire familiale entre frères, cousins et beau-frères ! Les deux premières élections avaient été dominées par la personnalité du curé Denyau. Le curé ne se représente pas. Comme nous le verrons plus loin, à cette époque il est en train de quitter la commune pour un poste à Versailles et essayer d'obtenir l'autorisation de sortir ses meubles du presbytère. Son successeur Postel, ne sera élu curé qu'un an plus tard, en décembre 1792. C'est donc un paysan, Lapierre, qui accède au premier poste municipal, consacrant ainsi le déclin du rôle de curé comme guide naturel de la communauté villageoise. Le corps électoral étant composé des citoyens qui payent les impôts, accèdent au pouvoir les « notables » du village qui dominent naturellement la communauté. Prenons l'exemple du nouveau maire. Jean Charles Lapierre, 51 ans à cette époque, paye 102 livres d'impôt, alors que le montant imposable total de la commune est à l'époque de 12.372 livres. C'est l'un des citoyens les plus imposés, donc un des plus riches. Il avait, rappelez vous, été élu dès 1787 à l'Assemblée Municipale. Mais il ne fera pourtant pas parti des élus de deux élections suivantes de 1790. Comme nous le verrons plus tard, la plupart de ces élus sont acquéreurs des biens d'église ou nobles, confisqués et vendus comme Biens Nationaux : ce sont ceux qui profitent directement de la Révolution. Jean Charles Renard succédera à Lapierre comme maire et le restera jusqu'à Nivose An III (décembre 1794).

Situation de la commune d'Aigremont en 1792.

Le 4 février 1792, Antoine Collas et Pierre Renard, administrateurs du district de Saint-Germain, réalisent une enquête sur les communes de la circonscription. Aigremont répond ainsi aux questions posées (*Archives départementales*, 2LM39) : Le territoire communal contient 500 arpents (contre 816 pour Chambourcy) avec un Revenu Net Imposable Total de 12.372 francs (contre 21.100 à Chambourcy). Il y a 34 citoyens Actifs (qui payent le montant d'impôt nécessaire pour être élus), plus quatre vétérans inscrits sur les registres de la Garde Nationale. Deux particuliers seulement doivent faire leurs déclarations pour la Contribution Patriotique. Il n'existe pas de gens sans aveux ni de gens suspects, ni de mendiants valides. En revanche il y a deux mendiants invalides. »

Affaires d'argent et de politique à Aigremont.

C'est le 4 Nivose An III (le 24 décembre 1794), que Pierre Purget, qui n'avait encore jamais été élu, devient maire d'Aigremont. Il le restera jusqu'en 1815 à la chute de l'Empire. C'était une personnalité locale : ancien et dernier Receveur et Intendant du seigneur Soyecourt pour la seigneurie d'Aigremont, mais aussi pour la ferme féodale de Poncy (qui borde le territoire d'Aigremont à l'ouest) appartenant au même seigneur d'Aigremont. Il habitait sans doute l'une ou l'autre de ces fermes comme ses prédécesseurs. Riche, du moins selon les standards locaux, il achète ces deux propriétés pour 222.400 francs en assignats dévalués, lorsqu'elles sont vendues comme Biens Nationaux le 9 Pluviose An III, après que la marquise de Soyecourt et son fils eurent été guillotins (Note 18 a). Nous avons vu plus

haut, un autre maire d'Aigremont, Jean Charles Renard, se porter acquéreur aux enchères de la luzerne ecclésiastique sous le couvert de Ramette son homme de paille. En 1815, au retour des Bourbons sur le Trône de France, Fourchy, autre notable, acheteur pour 158.000 frs. du presbytère devenu Bien National comme nous l'avons vu plus haut, deviendra maire à son tour. Mais je n'ai pu en fait différencier avec certitude André Fourchy, jardinier et Pierre Fourchy le notaire honoraire parisien acheteur du presbytère. Je crois toutefois que c'est Pierre qui sera maire d'Aigremont. La Révolution, pour tous ces notables et élus locaux est donc une bonne affaire. Mais toujours préoccupés de leur enrichissement, la politique locale les montrera parfois agir à la limite de l'honnêteté. C'est ainsi qu'en l'An III, le maire Renard, afin de trouver l'argent nécessaire à l'entretien de l'église devenue désormais bien communal, loue les Communaux d'Aigremont (ces terres des Greisses qui avaient été baillées à perpétuité par le seigneur Jehan Violle au XVI^e siècle aux vilains d'Aigremont et devenus par la suite biens communaux), à Purget le futur maire de la fin de la Révolution et de l'Empire (Note 22). Le maire Renard « autorise le citoyen Purget à faire paître ses troupeaux de bettes (sic) à laine et à corne pendant toute la durée de l'année, seulement pendant que durera notre mandat, pour la somme de 300 livres. » En fait le prix s'élevait à 1.100 francs payables en foin et 300 frs. payables en assignats qui ne cessaient de se déprécier. Notez que le contrat n'était valable que pendant la durée du mandat du maire Renard. Or ce mandat est interrompu l'année suivante : mais Purget continue non seulement à monopoliser les Communaux, mais en plus cesse le paiement de son loyer. Les villageois portèrent plainte en 1793 devant le Juge de Paix de Poissy, qui condamne Purget à une amende et lui enjoint de ne plus « faire paître ses troupeaux sur les héritages des habitants d'Aigremont ». Néanmoins Purget le fera impunément pendant vingt ans. En 1815, devenu maire, ayant la main sur les archives de la Mairie, il en profite pour faire disparaître le contrat et affirme qu'il n'est pas juridiquement tenu de payer puisque le loyer était payable en assignats et que les assignats ont disparu depuis ! C'est dans ces conditions qu'en 1815, le Conseil municipal prend cette délibération : « Attendu que le sieur Purget et son gendre Martin, font paître journellement sur toute la surface des Biens Communaux, un troupeau de 300 à 400 moutons qui ôte aux habitants les moyens de faire pâturer sur ces terres, non seulement parce que son troupeau dévore tout, mais encore parce qu'il laisse après luy une odeur insupportable aux autres bestiaux. Que le sieur Martin, ne se contente pas de ces pâtures pour son troupeau qu'il envoie aussi journellement pâturer et stationner sur les propriétés particulières des habitants. Qu'il semble que l'usage universellement acquis en fait de culture, est qu'un fermier doit borner le nombre de son troupeau à la quantité d'arpents qu'il cultive dans la commune, que l'on détermine à raison d'un mouton par arpent... que cet ordre de chose subsiste depuis dix-sept ans par un abus qu'on a toléré, car à cette époque le droit de pâture avait été accordé moyennant une redevance... » Toutefois, l'affaire finit par se régler à l'amiable peu après. En 1815, c'est au tour de Fourchy de se distinguer. Rappelez vous qu'il avait racheté le presbytère et qu'il vient de remplacer Purget comme maire après Waterloo et la chute de l'Empire. Napoléon vient d'être vaincu, Louis XVIII revient à Paris et les Russes, les Autrichiens et les Anglais occupent le pays et cantonnent à Saint-Germain-en-Laye et à Poissy. Leurs patrouilles parcourent les villages à la recherche de nourriture, de fourrage et de chevaux. Les paysans qui en sont victimes viennent à la mairie faire enregistrer leurs réquisitions. Des contributions sont levées pour les dédommager. C'est ainsi que le 18 juillet 1816, « la commune ayant été obligée de fournir aux réquisitions des troupes alliées... en blé, seigle, avoine, pailles, foin et autres grains », une commission municipale se réunit « pour évaluer les réquisitions faites chez les habitants et pour en répartir la somme sur toute la population d'Aigremont. » La liste en est dressée : « un détachement à cheval est arrivé le 2 juillet 1815 à Aigremont et a enlevé 22,50 frs. de fourrage et 400 frs. d'avoine, une voiture a été réquisitionnée avec deux chevaux harnachés pendant le stationnement de divers détachements, tant à Hennemont qu'à la Maladrerie. Les patrouilles qui allaient et venaient à Aigremont ont exigé pour nourriture qu'elles ont emportée, tant en beurre qu'en fromages, vins et pain, une fourniture totale de 75 frs. » Au cours de l'année 1814-1815, c'est un total de 6.000 frs. qui ont été ainsi confisqués soit environ 50% de la charge fiscale ordinaire de la commune. C'est dans ces circonstances que le maire Fourchy, à qui la Mairie de Saint-Germain-en-Laye avait remis de l'eau-de-vie et du fourrage pour les donner aux Prussiens, les a revendus pour son propre compte. Dénoncé par un voisin qui l'avait vu décharger les marchandises, il explique qu'il n'a agit ainsi que pour se rembourser directement d'une vache que les Prussiens lui auraient volée en 1815. Là encore, l'affaire se règlera à l'amiable.

Sentiments révolutionnaires à Aigremont.

Ne disposant que des registres municipaux, nous n'avons pas beaucoup d'éléments pour juger des

sentiments du village à l'égard de la Révolution. Au début, la collectivité villageoise, à travers les Cahiers de Doléances affirme surtout des préoccupations locales et bien terre-à-terre, plutôt que de proclamer de grands principes philosophiques. Par la suite, nous voyons le village garder toujours un profil très bas. Les édiles, contrairement à ce qui se passe ailleurs, n'agrémentent les comptes rendus de leurs délibérations d'aucun commentaire. On fait ce qui est demandé, mais rien de plus. Certes l'église est devenu Temple de la Raison, mais c'est une simple phrase dans un registre, rien de comparable à ce qui s'est passé à Chambourcy. Très préoccupés par leurs affaires agricoles quotidiennes, les habitants devaient sentir croître leur méfiance envers les événements parisiens au fur et à mesure que se développaient les réquisitions révolutionnaires. Le 25 mai 1793, un administrateur du district de la Montagne du Bon Air vient « effectuer une visite domiciliaire chez les citoyens » pour recenser les subsistances, prélude aux réquisitions. Peu après, les agents de Saint-Germain viennent proclamer solennellement sur la place de l'église le décret de réquisition des chevaux pour les armées. En 1794, nouveau recensement des grains. Le 5 pluviôse An II, a lieu la réquisition « de tous effets convenant à la cavalerie ». Chez le citoyen Rousseau on prend « « mords, brides, licous, sangles, housses, chaperon, chabraques, couvertures de laine, bottes à l'écuillier, (sic) bottes à la hussard, éperon, et culottes de peaux. » Chez Jean Boulard on enlève « une selle de velours, des manteaux et une culotte de peau de daim. » Le 9 messidor An II, « la commune d'Aigremont fournira pour le compte... des transports militaires, une voiture attelée de quatre chevaux conduite par un charretier et munie de l'avoine nécessaire aux quatre chevaux, laquelle voiture doit être propre à transporter 300 bottes de fourrage et être rendue à Meaux le 23 courant. »

L'exemple de « l'atelier de salpêtre » montre bien ce comportement collectif passif : En 1793, le commissaire Coubert administrateur du district « vient désigner un habitant d'Aigremont pour apprendre à Saint-Germain-en-Laye à faire du salpêtre » (nécessaire à la fabrication de la poudre à canon), afin qu'Aigremont puisse en fournir comme toutes les autres communes de la République. Sous peine d'être déclaré suspect, le maire Jean Charles Renard doit « dès aujourd'hui désigner le citoyen de la commune qui lui paraîtrait le plus intelligent et le plus propre à faire ces opérations, pour l'envoyer à l'atelier de la Montagne-du-Bon-Air, à l'effet d'y recevoir les instructions nécessaires pour joindre la pratique à la théorie. Il doit également désigner un local propre à y recevoir les tonneaux pour le lessivage des terres... » L'année suivante, le district vient visiter la commune et constate que rien n'a été fait pour produire le fameux salpêtre. Nouvelles menaces, rien n'y fait. L'atelier ne verra jamais le jour : la Révolution c'est bien à condition que les affaires n'en souffrent pas ! En revanche, nous les voyons se porter acquéreur des Biens Nationaux avec empressement et se les disputer autour d'enchères interminables : allons, tout n'est pas mauvais dans cette Révolution ! Certains, bien entendu, montrent un enthousiasme plus grand pour la Révolution. C'est tout d'abord le cas du curé Denyau, le premier maire, qui prête son serment avec beaucoup plus de conviction qu'il n'était sans doute nécessaire. Visiblement, il croit aux idéaux de la Révolution débutante, avant d'en devenir la victime à son tour. Lorsqu'en septembre 1792, la Patrie est déclarée en danger, des jeunes s'enrôlent, ou sont enrôlées. Combien sont-ils ? je suppose qu'ils étaient six, puisque la commune sera taxée de « six fusils pour équiper les volontaires de septembre ». Rappelez-vous que le maire essaiera de se rembourser du prix des fusils sur la luzerne du curé. Le district « autorise la municipalité à recevoir la somme de 307 livres 9 sols et 11 deniers, pour les Volontaires qui ont (sic) partis au mois de septembre 1792. » De l'un de ces jeunes d'Aigremont partis défendre la Patrie et découvrir pieds nus la vaste Europe, un habitant du village a conservé trois lettres écrites aux Armées en octobre 1803, par son aïeul Ramette, soldat de la Grande Armée de Napoléon. Sur l'enveloppe rectangulaire, l'adresse est ainsi rédigée :

« N° 7 Grande Armée
 Ramet Soldat au 27e Régiment de Ligne
 1er Bataillon, 6e Compagnie
 3e Division du 6e Corps d'Armée
 Armée du Rhin
 A Monsieur Larché épicier à Poissi
 rue de la Jaule pour remettre à Clotilde Ramette à Egremont
 Canton de Poissi, département de Seine et Oise. A Poissi. »

Et voici le corps d'une des ces lettres :

« Le 11 Vendémiaire An XII

Cher Frère et Soeur,

Je ne doute point de l'inquiétude où vous pouvez être depuis ma dernière lettre. Je vous dirai que nous

avons party de notre camp depuis le 14 fructidor pour joindre l'Armée du Rhin. Le long de notre route nous avons enduré beaucoup de fatigue vue la quantité de troupe que nous étions. Notre marche a été de cinquante mille hommes sur la même route, ainsy il était impossible de pourvoir à ses besoins qu'à force d'argent. Etant arrivé à la frontière nous avons passé le Rhin de suite sur un pont qui avait été établi dans la nuit par les habitants des environs sans aucun obstacle. L'ennemi y avait un avant garde de soixante mille homme mais il nous fait aucune résistance. Et nous nous sommes dirigés sur la route de Stugare ville capitale du Wurtemberg. A notre arrivée les magistrats de la ville ont refusé l'entrée de la ville. Sur l'instant le Maréchal a envoyé un parlementaire de leur signifié l'entrée de la ville ou qu'il aller y faire jeter le feu par son artillerie. Sur l'instant ils ont abandonné la ville aux Français et nous y sommes actuellement très bien logés chez le bourgeois et vivres là notre disposition. Sous deux jours nous nous attendons de partire pour nous dirigé sur la route d'Oulme où l'ennemi aura porté ses forces et si fait ses retranchements. Leur force sont au nombre de deux cent quatre vingt mille hommes. Et nous au nombre de deux cent quarante mille hommes commandés par sept Maréchaux de France et l'Empereur commandant en chef en personne. Le surplus de leur nombre ne nous fait aucune frayeur. Le Français trop courageux ne saurait souffrir que des hommes perfides et inviolables à leur serment leur dispute un droit reconnaissant. Si le dieu des combats voulait que j'eusse le sort d'affronter le trépas et d'être victorieux dans le combat, j'aurai le plaisir de vous donner le détail de nos conquêtes. Car pour le moment ci je ne peux vous en donner davantage et nous sommes par le présent à trente lieux des frontières de la France. Je vous prierai de m'envoyer dans votre présente la somme de 2 Francs pour me défrayer de la route que nous avons fait. Je viens de voir Nicolas La Porte et Louis et Constantin, nous avons eu le plaisir de boire une bouteille de vin ensemble et ils m'ont chargé d'adressé leur amitié à leurs parents et amis, dont vous aurez la bonté de leur adressé. Je finis la présente en vous adressant mes respects et amitiés ainsy qu'à la famille en généralle et je suis pour la vie votre frère.

Ramette »

Cette lettre, dont on peut penser qu'elle a été écrite par un « écrivain » de l'armée, est très émouvante à plus d'un titre. La grammaire et l'orthographe plus qu'hésitants montrent que l'instruction de « l'écrivain public » était des plus sommaires. Son style « noble » et emphatique exprime bien le fort sentiment de fierté nationale et aussi de confiance en l'Empereur de ces soldats, car Ramette ne sous-estime nullement le danger : éloignement des frontières, ennemi supérieur en nombre... N'oublions pas aussi qu'il fallait se faire valoir auprès des jeunes restés à Aigremont et surtout des filles du village. Enfin, elle nous montre le quotidien de ces soldats vivant sur l'habitant. Mais dans le cas précis, trop de soldats ont pillé la région et il a donc fallu acheter sa nourriture et ce sont les parents qui payent ! car l'intendance militaire n'en était encore qu'à ses balbutiements.

Qui étaient ces jeunes gens et que pensaient-ils ? Nous pouvons en avoir une très faible idée en rassemblant les quelques éléments dont nous disposons. Le soldat Ramet ou Ramette comme le nomme indifféremment l'écrivain public, appartenait à la famille Ramette que l'on trouve citée pour la première fois en 1787 lorsque dix notables d'Aigremont -dont un Jean Ramette vigneron- se rassemblent dans l'église pour procéder à l'élection de l'assemblée municipale. On retrouve ce Jean Ramette vigneron cité comme notable en 1790 dans l'état descriptif du village que la municipalité envoie à Saint Germain. Il est réélu officier municipal au renouvellement partiel de la municipalité en novembre 1790. Il remporte l'enchère de la luzerne du curé le 30 juin 1793 avec 375 Livres et avec la caution du maire Renard, ce qui fait apparaître la collusion. Il meurt peu après puisque nous apprenons que le 15 germinal an IV (lundi 4 avril 1796) « les héritiers de Jean Ramette » louent à la Fabrique d'Aigremont un maison et 15 perches de terre. Le soldat est donc probablement un fils de cette famille de paysans aisés mais illettrés (le père ne peut signer lors de ses élections et le fils fait écrire probablement sa lettre) dont le nom apparaît constamment sur la période dans la poignée de noms qui se distinguent. Quant à son ami soldat, Nicolas La Porte, nous voyons la famille apparaître en 1787 : Godefroi La Porte -probablement son père- est un des trois membres du conseil paroissial. Il y est cité avec sa fonction civile : collecteur des taxes. Il fait également partie des dix notables rassemblés dans l'église pour l'élection de 1787 et déclare à cette occasion ne savoir signer. Il fait encore partie des électeurs en 1791 et nous apprenos à cette occasion qu'il est allié à tout ce qui compte à Aigremont : « Godfroy La Porte, beau-frère de Jean Charles Lapierre et de Florent Lapierre et de Pierre Fourchy. Pierre Fourchy, beau-frère de Laporte. » Nous pouvons donc en déduire qu'il s'agit de fils de familles relativement aisée, anciennement implantées à Aigremont, alliées à des notables plus importants et ayant profités des ventes de biens nationaux. Quant aux deux autres soldats cités dans la lettre, n'ayant que les prénoms : « Louis et Constantin » ils sont impossible à identifier.

LES SEIGNEURS d'AIGREMONT, UNE FAMILLE DÉCIMÉE PAR LA GUILLOTINE

À la veille de la Révolution, c'était la famille de Soyecourt (que l'on prononçait Saucour) de Belleforière de Feuquières qui était seigneur d'Aigremont (Note 13). Ce village n'était qu'une minuscule possession parmi des biens et des titres beaucoup plus considérables. Les membres de cette famille ne résidaient pas à Aigremont, mais dans leurs deux châteaux de Chatou, dans celui tout neuf de Montesson, dans leur maison de campagne de Meudon ou dans leur splendide Hôtel particulier qui existe encore rue de Grenelle à Paris. Cette famille (voir *Tome I de l'Histoire d'Aigremont*) avait hérité des biens de la famille de Maisons (Maison Laffitte) en tant que branche cadette descendante de la fille du Président de Maisons qui était entre autres seigneur d'Aigremont et que nous avons évoqué dans le Tome 1^{er}. Lorsque Joachim Adolphe de Seiglière de Belleforière, comte de Tilleroy, seigneur châtelain de Poissy, Sainte-Jammes, Poncy, Bèthemont, Lagny, Egremont (sic!) Montégu, marquis de Soyecourt, Colonel du Régiment de Bourgogne et Brigadier des Armées du Roi, meurt en 1738, il avait trois garçons, dont l'aîné, Louis Armand, hérite, car les biens familiaux étant « substitués », ils étaient inaliénables et « réversibles » seulement de mâle en mâle. N'ayant pas de garçons, chacun des frères va alors hériter à tour de rôle de son aîné, tandis que la Révolution décimera leur famille. L'aîné de ces frères, Louis Armand, marquis de Soyecourt, Maréchal des Camps et Armées du Roi, Maître de Camp du Régiment Dauphin Etranger, eut une vie familiale agitée. Émancipé à 16 ans par son mariage avec Marie Anne de Beauvilliers de Saint-Aignan, il épousa devenu veuf, Marie Eléonore de Béthune, puis veuf une deuxième fois, il se remarie avec Henriette Wilhelmine fille du dernier Prince régnant de Nassau Saarbrück. Malgré le caractère inaliénable de ses biens, il vendra le marquisat de Maisons au comte d'Artois pour faire plaisir au Roi. Cette vente, que sa femme considérera comme illégale, fera l'objet de longs procès qui se continueront jusque sous la Terreur. Le climat de toute la famille en sera empoisonné. Son gendre, Louis Beaupoil de Sainte-Aulaire (né à Baguer Pican le 9 avril 1778 et décédé à Paris en 1854 après avoir été Chambellan de Napoléon, puis Préfet de la Meuse) époux de sa fille Henriette (née à Paris le 16 septembre 1776 dont leur fille épousera le duc Decazes) attaquera en 1799 leurs cousins en annulation d'une donation des Hôtels familiaux parisiens faite par leur père Louis Armand à son frère Antoine Adolphe. À ce procès, nous en apprendrons de belles. Louis Armand s'était séparé de corps de sa femme (le divorce n'existait pas à l'époque) en 1786 et sera même enfermé par lettre de cachet au château de Loches pour mauvais traitements envers sa femme. Ce procès nous apprend aussi « que pendant la grossesse de la citoyenne Soyecourt, Louis Armand de Soyecourt le mari, n'a cessé de répéter que l'enfant n'était pas de lui, a refusé de signer l'acte de baptême... qu'il avait annoncé qu'il prendrait toutes dispositions pour priver sa fille (Henriette) de ses droits de succession... qu'Antoine Adolphe son frère qui l'engageait à le faire, le dominait, l'obsédait... ». Charmante famille ! (Note 14). Il meurt avant la Révolution, et n'ayant qu'une fille, ses biens passèrent à son frère Antoine Adolphe, ce cadet qui précisément le dominait.

Le deuxième frère Soyecourt.

Ce deuxième frère, Antoine-Adolphe de Belleforière de Soyecourt, marquis de Feuquières, Maître de Camp de Cavalerie, Maréchal Général des Logis des Camps et Armées du Roi, Lieutenant Général de Picardie, hérite alors les grands biens de son frère et devient donc de ce fait marquis de Soyecourt. Il épouse en séparation de biens, Anne Marie Thérèse née le 3 mai 1738 à Aix La Chapelle, fille du baron (de l'Empire Germanique) Jean Frédéric de Pelser-Bernsberg (que l'on trouve aussi francisé en Bérensberg) et meurt à Chatou le 8 décembre 1791. Son épouse était une maîtresse femme qui prend en main les affaires de son mari et entame de longs procès pour faire annuler la vente au comte d'Artois du marquisat de Maisons, arguant du caractère inaliénable de ces biens « substitués ». Cette procédurière terminera sa vie comme elle l'avait commencée, c'est-à-dire devant un Tribunal, puisqu'elle sera condamnée à mort par Fouquier-Tinville en Pluviôse An II.

Le dernier des frères Soyecourt.

Le troisième et dernier frère, Joachim Charles, comte de Soyecourt, Capitaine de Dragons, hérite à son tour de son frère à sa mort en décembre 1791. Mais il n'en profitera guère. Bientôt arrêté, il fut guillotiné en 1794, tandis que sa femme, Marie Sylvie Béranger du Gua, elle même arrêtée quelques jours après sa belle sœur Bernsberg, sera détenue à Sainte-Pélagie, où elle mourra peu après. Nous reviendrons sur tous ces événements tragiques.

Des châteaux magnifiques.

Cette famille ne résidait pas bien sûr à Aigremont. Elle disposait de résidences nombreuses et brillantes. Tout d'abord les deux châteaux de Chatou. (Note 15) Le Ministre Bertin, frère du célèbre Abbé Bertin, maître de forges à Ans près de Périgueux, propriétaire là-bas du domaine de Bourdeilles, avait fait construire ces bâtiments magnifiques par Soufflot. Fier de ses origines, il avait utilisé les scories de ses hauts fourneaux pour simuler les rocaillles du splendide Nymphée baroque décoré de coquillages dans son château de Chatou, dans le plus pur style baroque du XVIIIe et que l'on peut encore admirer près du pont de Chatou. Romantique à la Rousseau, il fera incruster deux coeurs de marbre sur la façade, un blanc et un noir, lors du mariage de ses enfants. Quand la Révolution tourne au tragique, Bertin émigre à Aix la Chapelle en 1791 et vend alors Chatou le 25 août 1791 pour 280.000 livres payées comptant, à sa locataire Anne-Marie de Pelser Bernsberg, épouse d'Antoine de Soyecourt de Feuquières, dont nous avons parlé ci-dessus. Mme de Feuquières s'attache immédiatement à Chatou qu'elle restaure et développe, y entretenant des jardins magnifiques : elle payait 900 livres par an son jardinier chef René Demarne. Parallèlement, elle entreprend la construction du château de Montesson. La famille disposait aussi du domaine des Moulineaux, splendide maison de campagne, à Meudon. A Paris, résidence habituelle de la famille, les Soyecourt possédait de longue date un superbe Hôtel situé aujourd'hui 49, 51 rue de l'Université, construit en 1708 sur plus de 5.000 m² et longuement décrit dans « *Les Vieux Hôtels de Paris* » (Note 16). Enfin, les Soyecourt possédait une multitude de biens divers. Citons dans notre région, d'après les listes de ventes des Biens Nationaux : les trois fermes féodales d'Aigremont, de Montaigu (Chambourcy) et de Poncy, avec les domaines agricoles attenants. Pour Aigremont et Poncy seuls, les revenus s'élèveront à 7.900 livres en 1793. Elle possédait aussi des maisons et des terres à Poissy. À Poissy par exemple, la famille possédait trois maisons, 159 perches de terre, trois bouveries et une mare. À Poncy, outre la ferme féodale et un four à huile, elle possédait 29 pièces de terre d'étendue variable.

La guillotine pour la Marquise de Feuquières Anne Marie de Pelser Bernsberg.

Lorsqu'éclate la Révolution, les Soyecourt n'émigrent pas, à l'encontre de beaucoup de nobles de leurs amis, même quand la guerre sera déclarée, et alors que deux de leurs épouses sont pourtant étrangères : Henriette Wilhelmine de Nassau Saarbrück la veuve de Louis-Armand, et l'épouse d'Antoine Adolphe, Anne Marie Thérèse de Pelser Bernsberg, dont l'accent allemand restera toujours très prononcé malgré une présence en France de trente deux ans. À Chatou, le maire Nicole déclare dès le début de la Révolution des sentiments « sans culotte » marqués et commence dès 1791 à accuser la marquise de Feuquières, Anne Marie de Pelser Bernsberg d'obstruction notamment à propos de l'administration de la confrérie locale de la Charité, dans laquelle elle voulait continuer à jouer un rôle. Cette guéguerre s'envenime très vite : le dimanche 18 septembre 1791, elle donne l'ordre moyennant un salaire de 100 francs, à quatre de ses jeunes ouvriers de Rueil, de planter un « mai » (un arbre de vœu) devant son château, comme le maire venait de le faire devant la Mairie. Peut-être à cause de son accent - cela ne sera jamais établi- les ouvriers comprennent qu'ils doivent déplanter le mai du maire Nicole. Une échauffourée se produit et Nicole porte plainte le lendemain : la marquise ayant manifesté « une conduite capable d'exciter l'insurrection ». De son côté, la marquise écrit au Roi pour se plaindre du maire et des agissements des habitants en demandant sa protection. Le 30 septembre, le directoire du département de Seine-et-Oise, envoie à Chatou l'un de ses membres le plus distingué, M. Belin (ci-devant Belin de Ballu) ancien conseiller à la Cour des Monnaies et membre de l'Académie des Belles-Lettres qui donne tort à la marquise : « l'on ne peut attribuer qu'aux imprudences de Mme de Feuquières, à sa lettre injurieuse contre la municipalité et aux ordres qu'elle a donné d'abattre le mai planté à la porte du maire, en donnant 100 livres à ses ouvriers pour les y engager, l'insurrection qui a eu lieu à Chatou et les

insultes et vexations que l'on a exercées contre elle. » Toutefois, le directoire du département prend un arrêté le 5 octobre prenant acte « de la conciliation opérée entre le sieur et la dame de Feuquières et la municipalité de Chatou » et prenant acte « que les parties se sont respectivement désistées de leurs plaintes et promis de n'y donner aucune suite ; et pour le rendre durable, ont choisi des arbitres qui statueront sur l'homologation du département, sur les difficultés élevées entre le sieur et la dame de Feuquières et les habitants de Chatou à l'occasion des limites de leurs propriétés... » Voilà donc le véritable motif des litiges : des problèmes de limite de propriétés, ce qui éclaire le problème et montre qu'il est en fait plus profond qu'il n'y paraissait. L'animosité ne cessera de grandir et le maire Nicole se montrera vindicatif, tout en donnant habilement à ses rancœurs une coloration politique. C'est à cette époque que le marquis meurt laissant sa veuve se débattre avec ses voisins. Un an passe et le 23 janvier 1793, lendemain de la mort de Louis XVI, un membre de la Convention, Anarchasis Cloots qui s'intitule « Orateur du genre humain », propose à la marquise de demander à la Convention de transformer son château de Chatou en prison pour y recevoir le Dauphin prisonnier au Temple et sa sœur. Prudemment elle refuse, disant qu'il était préférable « d'attendre qu'on les lui donna, car la demande à elle seule exiterait des soupçons fâcheux » et l'exposerait aux agissements à la fois des aristocrates idolâtres et des patriotes ombrageux. » En pluviôse An II (février 1794), des dénonciations anonymes parviennent au comité de Salut Public de Paris, mettant en cause la marquise pour cette vieille histoire « d'émeute » et d'arbre de Mai. Après Thermidor et la chute de Robespierre, on cherchera les noms de ces informateurs. La notice de M. Bornot de 1852 sur Chatou, précisera que les archives sur cette affaire avaient déjà à cette époque disparu des archives municipales. C'est alors que l'on voit entrer en scène, à travers ses rapports conservés dans les archives parisiennes, un de ces espions des comités Révolutionnaires de Paris, qui courent les banlieues à cheval de nuit et de jour, écoutent toujours les délateurs jusqu'au bout, et Dieu sait s'ils sont nombreux ! poussent leurs victimes terrorisées à parler de leurs proches pour « leur permettre d'enchaîner une arrestation à une autre et qui n'oublent jamais que l'intérêt supérieur d'une République manquant toujours d'argent, passe aussi par les confiscations et les spoliations. » C'est le 12 pluviôse An II (6 février 1794), que le citoyen Letassey, commissaire du comité de Sureté Générale arrive à Chatou en compagnie de deux agents du comité de Surveillance, Nicole et Prud'homme. Il se présente avec eux au château et arrête la marquise. On fouille partout et on saisit non seulement l'argenterie et les bijoux qu'elle avait enfouis dans son parc, mais aussi dans la cuisine, les casseroles et les bassines pour ce cuivre dont les armées révolutionnaires ont tant besoin. Sur le chemin du retour, il fait miroiter à la marquise toute l'importance que revêtent ces confiscations pour les tribunaux révolutionnaires, et la malheureuse tente alors d'obtenir des délais en lui faisant miroiter une fortune et va jusqu'à mettre en cause sa propre belle-sœur. L'agent Letassey n'oubliera pas de consigner par écrit tous ces précieux renseignements.

Les rapports secrets de l'espion du comité de Salut Public.

« *Rapport de Letassey du 12 pluviôse An II* (Note 17). Étant allé à Chatou chercher la ci-devant baronne de Bernsberg, veuve du ci-devant marquis de Saucourt (sic) et depuis marquis de Feuquières, ayant apposé les scellés et pris les lettres et autres objets qui sont déposés au comité de Sureté Générale, la susdite ne m'ayant pas voulu dire chez elle où était enterrée son argenterie, a promis de le faire à Paris, ce qu'elle a fait. Il est dans un cabinet qui se trouve bien recarrelé et mis dans une vieille boîte. Elle m'a confié après, que son contrat de mariage était avec, et que si elle le perdait, elle perdrait toute sa fortune et que sa belle-sœur ci-devant comtesse de Soyecourt, demeure je crois, rue du Cherche-Midi, près de la rue de Grenelle. Je vais prendre des nouvelles à ce sujet... » Et en effet, comme c'était un professionnel efficace, son enquête se poursuivra jusqu'à l'arrestation de la belle sœur. Je ne sais pas si la marquise avait bien mesuré la portée de ses paroles à l'égard de cette malheureuse belle-sœur avec qui elle était en procès depuis longtemps et qu'elle devait détester. Mais c'est peut-être simplement dans l'affolement d'une arrestation qu'elle avait mis la police sur la piste de sa belle-sœur. On incarcère la marquise à la maison d'arrêt des « Anglaises » à Paris. Mais on l'en extrait bientôt pour la ramener à Chatou le 8 messidor (26 juin 1794) pour confisquer l'argent dont elle a avoué la dissimulation à Letassey : 315. 000 livres sont ainsi saisies. Ses biens sont déclarés séquestrés, des scellés apposés et des gardiens nommés. Letassey poursuit désormais son enquête en direction de la belle-sœur de la marquise. Et l'on voit bien à travers son nouveau rapport vraiment sordide du 18 pluviôse, toute l'importance de l'argent, des spoliations et des confiscations pour la Révolution : « ...Il a été mis en arrestation une ci-devant marquise de Feuquières, née à Aix-la-Chapelle, baronne de Bernsberg, et qui passe pour être riche d'environ trois

millions. En chemin, venant de Chatou à Paris, elle se plaignait de ce qu'on lui faisait quitter son château, et que la Nation devait la conserver, car elle avait un petit procès avec la ci-devant comtesse de Soyecourt (Marie Sylvie Bérenger du Gua, épouse du capitaine comte de Soyecourt) sa belle-sœur, qui devait lui apporter une somme d'environ 4 à 5 millions et qu'elle donnerait à la Nation. Je pense qu'il faudrait les mettre d'accord en mettant la ci-devant comtesse avec les autres, afin que le procès soit fini, car je crois que la Nation se trouve en recevoir une partie. Elle demeure rue de Verneuil, à côté d'un marchand de vin, à l'enseigne de la Raquette. Un nommé Vaillant, qui demeure dans un ci-devant fief près de Poissy, d'après les renseignements, me paraît très au fait de toutes les affaires de la ci-devant Feuquières. Il passe pour être très intrigant. Il vient de vendre sa possession pour 100.000 livres, en s'en réservant la jouissance sa vie durant. Il est bon de savoir que c'est ladite Feuquières qui l'a achetée. Cela est urgent, car c'est lui qui doit connaître toutes les trames des banquiers qui ont correspondance avec elle. » Ce dénommé Vaillant est sans doute un subordonné de la marquise, qui en a fait un homme de paille pour racheter un de ses domaines vendu comme bien national : c'était très courant à l'époque. Et très courant aussi que l'homme de paille dénonce son maître pour acquérir définitivement le bien dans « d'excellentes » conditions financières. Saluons la redoutable habileté de l'agent Letassey qui est très nettement supérieure à son style. Mais cet appas du gain ne ralentit en rien la procédure et la marquise est déférée le 12 messidor An II (30 juin 1794) dans une journée de quatorze autres inculpés, devant le terrible Tribunal Révolutionnaire à la procédure vraiment expéditive comme nous allons pouvoir le constater. Fouquier Tinville l'Accusateur public réclame en quelques instants sa tête. Pensant sans doute qu'elle se trouve devant un tribunal ordinaire, elle invoque pour sa défense des arguments qui se trouveraient dans des papiers conservés dans son château de Chatou. Fouquier Tinville charge le commis huissier Louis Trippier d'aller sur le champ les chercher. Mais comme le coursier n'est pas encore revenu à la fin de l'audience, l'Accusateur estime qu'il a autre chose à faire que de perdre son temps en vaines procédures, et condamne sans plus attendre la marquise à mort et la fait exécuter sur le champ.

La mort de la marquise de Feuquières pièce à charge au procès de Fouquier-Tinville.

Après le 9 Thermidor et la chute de Robespierre, les membres de la Convention qui ont participé à la Terreur chercheront des coupables et des boucs-émissaires. Une enquête sera ouverte sur l'Accusateur public qui aboutira à son exécution pour ses agissements par trop expéditifs, même au goût de ses collègues révolutionnaires qui ne s'embarrassaient pourtant pas de légalisme étroit. Une des pièces à charge qui fut retenue contre Fouquier Tinville fut précisément cette condamnation illégale de la marquise sans attendre le complément d'enquête à Chatou que l'Accusateur public avait pourtant lui-même réclamé. Ce qui nous vaut ce rapport du 12 messidor au procès de Fouquier Tinville, rapport qui ramène les faits reprochés à la marquise à de simples péripéties de village, et surtout au désir de mettre la main sur ses biens (Note 19) « ... Passons-en 10 ou 12 autres ((accusés)) pour arriver à la marquise de Feuquières, Anne Marie Thérèse Pelsère (sic). Son mari avait acheté le château de Chatou, et elle avait eu quelques démêlés avec la municipalité. Quatre habitants de Rueil qui travaillaient pour elle, avaient insulté le maire et les officiers municipaux de Chatou : de là, plainte à Saint-Germain-en-Laye. On l'accusait d'avoir provoqué une émeute. On voulait avoir son château. Dans l'audience, elle avait demandé à fournir des pièces justificatives qui étaient à Chatou. On les envoya chercher et on l'exécuta en attendant. C'est ce qu'atteste Tavernier, huissier. Et Louis Trippier commis des huissiers qui eut la mission d'aller à Chatou, confirme : « Château, huissier, me chargea de me rendre à Chatou pour extraire de dessous les scellés, une lettre... de la marquise de Feuquières. Je ne pus me procurer copie de cette lettre qu'à trois heures du soir car les trois témoins étaient absents. A mon retour, à sept heures du soir, à la Place de la Révolution ((Place de la Concorde actuelle)), je vis défaire la guillotine et j'appris là qu'on venait de guillotiner la marquise de Feuquières. Puisqu'elle était morte, je me retirai chez moi et le lendemain à huit heures, je remis copie de la lettre à Château qui la remisa à l'accusateur public. » Nous avons une autre version de cette histoire avec la minute de l'interrogatoire de l'huissier Louis Joseph Trippier par le juge Pissis lors du procès en appel de Fouquier Tinville (Note 19) : « Trippier fut une fois chargé d'aller immédiatement à Chatou, quoiqu'il fut minuit, et de rassembler le Comité révolutionnaire de l'endroit pour la levée des scellés apposés chez la ci-devant marquise de Feuquières, afin d'en extraire une lettre écrite par elle à la municipalité ; de rapporter cette lettre ou une copie à l'Accusateur public, et ce, sur le champ, afin de mettre Mme de Feuquières en jugement. Il devait aussi

assigner trois témoins à charge dans cette commune . Mais n'ayant pu se procurer que tard le lendemain, la lettre en question, et n'ayant trouvé aucun des témoins qu'il avait mission d'assigner, il revint à Paris avec la réponse d'un officier municipal et la copie de cette lettre. Qu'elle ne fut pas sa surprise, en arrivant Place de la révolution, vers le soir, d'apprendre que la ci-devant marquise de Feuquières avait été condamnée sans lettre ni témoin. »

Aussitôt après l'exécution, la machine administrative se met en marche pour récupérer l'argent et administrer les biens, ce qui nous vaut cette lettre du district de Saint-Germain-en-Laye sur la femme Pelzard (c'est-à-dire Pelser Bernsberg marquise de Feuquières) condamnée « pour crime de conspiration » : « Montagne du Bel-Air. Condamné la femme Pelzard. 18 thermidor l'An 2. Le Tribunal Révolutionnaire par jugement du 12 de ce mois, a prononcé la peine de mort et la confiscation de biens contre la femme Pelzard âgée de 47 ans née à Aix-la-Chapelle et veuve de l'ex marquis de Feuquières, domiciliée à Chatou. Tu voudras bien pourvoir sur le champ aux diligences prescrites par la Loi du 17 frimaire pour mettre la république en possession et jouissance des biens provenant de cette condamnée et me fournir incessamment un état sommaire en me rendant compte du résultat de tes soins. Tu remettras aussi la note de ces propriétés qui peuvent être situées hors de ton arrondissement. La réponse arrivera le 24 thermidor : 2 maisons à Chatou et à Montesson, et précisera que « les récoltes ont déjà été faites ». Pour le château de Chatou, le citoyen Valy Buffard sera nommé gardien le 18 pluviôse an II par le comité de Surveillance de Chatou pour un salaire de 4 livres par jour, qui ne lui sont pas payées et qu'il réclamera par la suite. Michel Pacanet et Pierre Marie Blein sont nommés gardiens des meubles et effets. Le citoyen Bucau est nommé régisseur du domaine et rendra ses comptes au district en prairial An III : « des dépenses par lui faites tant pour la nourriture du personnel attaché à ladite maison que pour celle des bestiaux et volaille y existant ». Le citoyen Gourdain « en qualité de commissaire à la vente du mobilier de la femme feuquières, condamnée » réclamera « pour son assistance » 17 livres. Les créanciers arrivent pour se faire régler par l'administration : « 421 livres 2 s. pour ouvrage de charonnage par Bellier charon à Chatou ; 362 livres 55 s. pour ouvrage de tonnellerie par Kerne tonnelier à Chatou ; 705 livres par le citoyen Moutrier, fontainier à Marly-la-Machine ; 12 livres 6 s par la citoyenne Corbos femme de chambre plus la remise de 9 tabliers en toile de ménage qui lui ont été donnés ; La citoyenne veuve Montigny demande qu'on lui rende « les meubles et effets à elle appartenant étant dans la chambre qu'elle occupait en qualité de femme de charge de la femme feuquières condamnée à la peine de mort ». (Note 20).

En fait, l'enquête administrative conclura que la « famille n'ayant pas émigré et la marquise n'ayant pas d'héritiers directs, ses biens peuvent être dévolus à son frère et sa soeur Léonard-Frédéric et Bernardine-Joséphine de Pelser Bérnsberg demeurant à Aix-la-Chapelle qui disent qu'ils y résident, et n'ont point émigré, depuis la conquête de cette ville et y résident sans interruption depuis le 1er mai 1792 ». La levée des scellés et l'entrée en possession seront réalisées le 25 frimaire An 4e .

La guillotine pour Joachim Charles le troisième des frères Soyecourt.

L'agent Letassey, comme nous l'avons vu plus haut, mettant à profit les « aveux » de la marquise et ne perdant pas une minute, procède quinze jours après l'arrestation de sa première cliente, à celle de la belle-sœur Marie Sylvie Béranger du Gua comtesse de Soyecourt, et de son mari le troisième et dernier des frères, Joachim Charles comte de Soyecourt, qui venait d'hériter du titre de marquis à la mort de son frère. Joachim Charles ne se doute de rien. Il vient à Aigremont de temps à autre, depuis son bel hôtel de Paris, pour administrer ses biens, comme le montreront plus tard les papiers saisis (*Carton IV Q 245 Domaine Émigrés Condamnés, Archives départementales*) : « Je soussigné Joachim Charles de Soyecourt, reconnaît avoir reçu du citoyen Purget, fermier de Poncy, la somme de 3.000 livres pour le premier paiement de la vente que je lui ai faite de 19 arpents de bois situés dans le pays de Poncy, lequel premier paiement écherra à Noël de la présente année. Donné quittance le 17 frimaire An II. » Autre document : « Reçu du citoyen Pierre François Purget la somme de 2.000 livres pour l'entier paiement de 600 mauvais balivaux situés dans la vente coupée l'année dernière. 17 frimaire An II » Ou encore : « Soussigné Joachim Charles de Soyecourt, vendu à Purget fermier de notre ferme de Poncy, 32 arpents 23 perches et demie de bois taillis... nommés la vente du Naris dite la Forte Vente, faisant partie du domaine dudit Poncy. 22 décembre 1792. 10.000 livres. » On retrouve là une vieille connaissance, le sieur Purget, son ancien fermier féodal pour les fermes d'Aigremont et de Poncy. Pendant ces calmes occupations agricoles, l'agent Letassey obtient le 17 pluviôse An II (11 février 1794) du comité de Sûreté Générale cette décision : « le ci-devant comte de Soyecourt et sa femme logés rue de Verneuil, n°

27 grande porte cochère, seront conduits jusqu'à nouvel ordre dans deux maisons de détention séparées. Les scellés seront apposés sur leurs papiers et effets et tout ce qui s'y trouvera de suspect sera rapporté au comité. » (Note 20) Et le 23 pluviôse An II, le *Registre des Mandats d'Arrêt du Comité de Salut Public* mentionne « l'incarcération dans deux maisons d'arrêt séparées du ci-devant comte de Soyecourt et sa femme, logés rue de Verneuil n° 27, grande porte cochère, ainsi que l'apposition des scellés » (Note 21). Mme Marie Sylvie Béranger du Gua comtesse de Soyecourt est incarcérée à Sainte-Pélagie, maison d'arrêt des prostituées, en compagnie de deux de ses filles Louise Sylvine veuve d'Hinnisdal et Eléonore de La Tour. Elle n'y résiste qu'un mois et y meurt le 25 mars 1794. Son mari, le troisième et dernier des frères Soyecourt, Joachim Charles comte de Soyecourt, est lui incarcéré aux Carmes. Il écrit à sa troisième fille Camille qui elle, a été libérée contrairement à ses sœurs, après une incarcération de quarante jours : « Je suis au milieu de 300 personnes, sans que qui que ce soit partage ma douleur... je végète en attendant ce terme heureux qui engloutit toutes les douleurs. (Note 22) Comme le raconte l'historien Lenotre, dans son ouvrage *La Maison des Carmes* : « Fouquier Tinville décide de faire exécuter les plus anciens prisonniers des Carmes. Il donne une liste de quarante-neuf noms avec « Soyecourt ex comte ex capitaine de dragons... Bauharnais ex général ((et premier mari de Joséphine future femme de Napoléon)) Montbazou-Rohan ex Prince ex Vice-Amiral... Gouy d'Arcis ex noble, ex Maréchal de Camp... » avec un acte d'accusation d'un complot. On devait y trouver, on y trouve encore, ces ex nobles, complices et satellites de Capet, chevaliers du poignard, assassins du peuple dans la journée du 10 août qui ne sont restés à l'intérieur que pour y seconder par des conspirations les efforts des tyrans coalisés... le chef de cette sombre machination -Virolle- venait de se suicider en se jetant par la fenêtre. Le 4 thermidor, à l'appel de son nom, le comte de Soyecourt, sûr de son innocence et comptant être acquitté, descendit avec un petit paquet sous le bras. Un geôlier qui le vit passer lui dit : tu n'as besoin de rien emporter. Il compris, remonta les marches et alla s'agenouiller aux pieds d'un prêtre qui depuis quelques jours partageait sa cellule... » Transféré à la Conciergerie en compagnie de sa fille Louise Sylvine veuve d'Hinnisdal qui était détenue à Sainte-Pélagie avec sa mère comme nous l'avons dit, il fut jugé le lendemain 5 thermidor, condamné à mort et exécuté le jour même. Le *Courrier Républicain* du 6 thermidor, dans sa rubrique « *Nouvelles de Paris, Tribunal Révolutionnaire* » donnant quotidiennement la liste des guillotins lui consacre cette brève épitaphe : « Soyecourt 69 ans né à Paris, ex comte, rue de Verneuil ». Il montera à l'échafaud « la tête haute, intrépide, armé d'un large signe de croix. »

La guillotine pour Louise Sylvine de Soyecourt.

Leur fille, Louise Sylvine de Soyecourt, veuve d'Hinnisdal est elle aussi condamnée à la guillotine le même jour. Mais Sylvine, avant de monter sur la même charrette, déclare qu'elle est enceinte et donne au hasard le nom d'un père : les femmes enceintes n'étant exécutées qu'après leur accouchement. A la visite médicale du lendemain, elle est reconnue non enceinte et fait partie de la charrette du poète André Chénier le 7 thermidor an II, avec cette épitaphe du *Courrier Républicain* : « Soyecourt, 35 ans, ex baronne, rue du Petit Vaugirard. » En revanche, l'autre fille Eléonore de la Tour sera libérée.

Malgré cette hécatombe familiale, en pleine Terreur, Wilhelmine, marquise douairière de Soyecourt continue de plaider.

C'est à la suite de l'exécution du dernier des frères Soyecourt que les biens de la famille et notamment les possessions d'Aigremont seront saisies comme Biens Nationaux et vendues aux enchères comme nous l'avons vu plus haut (Note 18). Les héritiers de la branche aînée, en la personne de « la citoyenne Wilhelmine Henriette Nassau Saarbrück, veuve de l'aîné Louis Armand » (décédé au début de la Révolution), tutrice

de sa fille mineure Henriette de Seiglière de Belleforière de Soyecourt, tente de s'opposer à cette vente en déclarant que ces propriétés n'appartenaient pas à Joachim Charles dernier des frères et récemment exécuté, mais bien au frère aîné son mari. Et c'est ainsi que l'on voit en pleine Terreur cette scène particulièrement surréaliste : une grande aristocrate, étrangère de surcroît, fille du dernier Prince régnant de Sarrebruck, accumule les courriers et les démarches auprès des Sans-Culottes de la Montagne-du-Bon-Air pour juger des faits relatifs à des biens plus ou moins basés sur un régime juridique d'ancien régime. Le 22 pluviôse An II, le directeur de l'enregistrement du Bon-Air déclare que les saisies sont légales et que les ventes peuvent donc être réalisées. Toutefois, en 1796 paraîtra le décret autorisant les nobles non émigrés à rentrer en possession de leurs biens. Les Soyecourt recouvreront une grande partie

de leur fortune, celle du moins qui n'aura pas encore été aliénée (Note 18 b).

Inquiétée, Wilhelmine en réchappe.

Cette Henriette Wilhelmine fille du dernier Prince régnant de Nassau Saarbrück et ci devant marquise douairière de Soyecourt ne manquait pas d'estomac en faisant ces démarches pour récupérer les biens de son beau-frère, d'autant qu'il semble qu'à la même époque elle va être impliquée dans la sombre machination de Sombreuil lors de la fameuse journée révolutionnaire du 10 août 1792 durant laquelle l'assaut fut donné aux Tuileries par le peuple parisien massacrant les Cent Suisses de la garde du Roi ; journée qui marquera la fin de la monarchie constitutionnelle et le début de la Convention. Un document de l'An II (Note 17) enregistre la « dénonciation anonyme adressée au citoyen Fouquet (sic !) Accusateur Public au Tribunal Révolutionnaire, faisant connaître que Sombreuil fils, était l'agent de la ci-devant marquise de Soyecourt, princesse de Nassau Saarbruck qui a contracté un emprunt de 80.000 livres et que lors du 10 août, Sombreuil fils avait distribuer 25.000 livres, qu'elle lui avait donné asile après l'événement glorieux pour le peuple. Sombreuil fils (Stanislas Virot) ex capitaine de hussards et ex capitaine de la Garde nationale de Poissy. » Si je comprends bien, la marquise est accusée d'avoir prêté de l'argent au fils Sombreuil pour exciter les menées contre révolutionnaires pendant cette fameuse journée du 10 août. La pièce n° 2361 du 20 Thermidor An II, expose que le père de ce jeune homme, « François Charles Virot de Sombreuil ex Lieutenant Général Commandant l'Hôtel des Invalides... est interrogé pour vol de vases sacrés (!)... et sur des bruits d'émeutes... » La pièce 2362 expose l'arrestation le 22 septembre 1793 de Sombreuil père (73 ans) aux Invalides (en réalité, on ira le chercher dans sa maison de campagne en Essones) et de sa fille la citoyenne Maurille Sombreuil. On leur donne comme gardien le jardinier Fina. Le 23 septembre on perquisitionne dans son appartement aux Invalides et on n'y trouve rien. Le 6 Floréal An II on instruit son procès d'où il ressort que les chefs d'accusation sont minces : un fils émigré aurait caché des armes dans le dôme des Invalides en juillet 1789, mais on ne les a pas retrouvées. On salue aussi « sa conduite prudente et modérée. » On souligne qu'il avait déjà été arrêté en août 1792 et incarcéré à la prison de l'Abbaye où les forcenés venant massacrer les prêtres en septembre 1792 le trouvèrent. Il avait été sauvé du massacre par l'attitude héroïque et romantique de sa fille Maurille qui disait-on était allé à l'époque jusqu'à boire un verre de sang humain que lui offrait les massacreurs en échange de la vie sauve pour son père. Ceci fut démenti par la suite... Il semble que l'enquête tournera court, tant pour le vieux Sombreuil que pour notre marquise. Mais je ne peux l'affirmer, n'ayant pas retrouvé la fin de ce procès. On peut dire que la Révolution a décimé la famille Soyecourt : Anne Marie Thérèse de Pelser Bernsberg marquise de Feuquières guillotinée en Pluviôse An II ; Joachim Charles de Soyecourt guillotiné le 4 thermidor An II ; son épouse Marie Sylvie Béranger du Gua morte de misère à la prison de Sainte-Pélagie le 25 mars 1794 ; l'une de leurs filles Louise Sylvine veuve « Hinnisdal » guillotinée à 35 ans le 7 Thermidor An II.

Sainte Camille de Soyecourt ?

Une autre de leurs filles, Camille-Françoise échappera à la Révolution et connaîtra un destin hors série. Comme le souligne le Cardinal Baudrillart (Note 23) à qui nous allons faire de larges emprunts : « Les chroniqueurs historiques (sic) se sont emparés de l'histoire de Camille de Soyecourt. L'hagiographie aussi car sa cause est introduite à Rome et l'auréole de la béatitude commence à s'élever dévotement au dessus de sa tête. » Nous ferons également de longues citations du livre de H. de Vismes (Note 24) . Camille naquit à Paris dans l'Hôtel de Soyecourt rue de Verneuil, le 25 Juin 1757 dans la branche cadette de la famille Soyecourt, dont les parents Louis Armand et Marie Sylvie Béranger du Gua vivront de manière exemplaire et mourront sous la Terreur comme nous venons de le raconter. Camille était l'aîné de ses deux autres sœurs : Éléonore qui sera libérée et Louise Sylvine qui, emprisonnée avec sa mère à Sainte-Pélagie fut guillotinée tandis que sa mère y mourut de misère. Cette branche cadette n'avait rien à voir avec la branche aînée celle du turbulent Louis Armand et de la Wilhelmine. « Avec une haute piété héritée du XVIIe s., le comte et la comtesse de Soyecourt savent tenir le dessus et dominer leurs richesses... Le comte de Soyecourt est un grand seigneur qui mène la vie brillante de son rang ; c'est en même temps un vigoureux chrétien, rien d'un « philosophe » ; sa foi s'alimente aux Saintes Écritures... Mme de Soyecourt est une croyante de même race... » La Comtesse disait à ses enfants : « De quoi pourriez vous être fiers, mes enfants ? tout le faste du monde ne vous grandira pas ; et la beauté et la richesse se changent en vers et en poussière dans le tombeau. » La petite enfance des trois soeurs se passe

à l'hôtel familial de la rue de Verneuil (aujourd'hui le n° 33) et à la propriété de campagne des Moulineaux à Meudon. De cette époque, Camille gardera un bon souvenir. Elle racontera plus tard : « Ma mère ne savait que faire pour me témoigner sa tendresse. Fréquemment dans nos sorties, elle me faisait descendre dans une église afin de satisfaire l'un de mes plus ardent désirs, et, après un long temps passé devant le Saint Sacrement, cette bonne mère disait avec une admirable condescendance : ma fille, en avez-vous assez ? Et moi de lui répondre quelques fois : non, ma chère maman. Je la voyais alors, avec une piété et une patience toute chrétienne se rasseoir tranquillement, fermer doucement les yeux et prier avec moi et sans doute pour moi. »

Camille devient carmélite.

À l'âge de huit ans, les sœurs Soyecourt entrent comme pensionnaires au couvent de la Visitation à Paris, sous la règle de saint François de Sales. À l'époque, on n'en sortait qu'à l'adolescence : ni vacances, ni sorties ! En 1771, elles prennent pension chez les Bénédictines de Traisnel, où la règle est plus souple mais l'éducation très janséniste, comme le montrent ses lettres où elle écrit : « Seigneur, que ferais-je pour apaiser votre indignation ? » En 1775, à l'âge de seize ans, on la demande en mariage : elle refuse ; ses parents indignés l'enlèvent du couvent et la ramènent chez eux. Elle y reste sept ans, repoussant toute proposition de mariage. En 1782, elle a vingt-cinq ans ce qui est l'âge de la majorité. Aussi, la veille de Noël elle s'enfuit de chez elle et se réfugie chez les Bénédictines du Saint-Sacrement de la rue de Bellechasse. Sa mère la ramène chez elle dès le lendemain. En 1784, décidément elle a la vocation, elle y retourne et y prend le voile le 24 juillet 1784. C'est une grande fête aristocratique : « la Cour afflua, pressée, comprimée, chuchotante, les yeux fixés sur cette fille de l'aristocratie en grand costume blanc de Cour, falbalas piqués de roses, les joues teintées de fard, couverte de tous les bijoux familiaux... Afin de pouvoir d'un seul geste d'épaule tout rejeter derrière elle. » Elle n'en sortira, après bien des aventures qu'à 91 ans pour se faire enterrer aux Carmes parmi les corps des 60 prêtres massacrés en septembre 1792. Ses premières années au couvent se passent dans le calme, puis la tourmente révolutionnaire arrive.

Le couvent de Camille est dissous.

Au lendemain des massacres de septembre 1792, la communauté est dispersée par la force. Camille prend la tête d'un groupe de sœurs et se réfugie dans une petite maison de la rue Mouffetard. Malheureusement, elles ont pour voisin le chef d'une section de sans-culottes, Claude Lazowsky surnommé « le Foudroyant » qui vient les perquisitionner avec trente sectionnaires armés de piques le 29 mars 1793, vendredi Saint. Dans son Procès Verbal, il note : « je n'y ai trouvé que du pain et de l'eau ; pas d'apparence de feu à la cuisine. » On les enferme à Sainte-Pélagie. Camille et ses compagnes y resteront quarante jours, mais seront relâchées sans avoir donné le nom des prêtres qui les dirigeaient. Camille se réfugie alors chez ses parents à l'Hôtel de Soyecourt. Le 12 février 1794, quatre hommes armés se présentent à la porte et arrêtent son père et le lendemain sa mère et ses deux sœurs, la Comtesse d'Hinnisdal et Mme de La Tour. En partant pour la prison de Sainte-Pélagie sa mère dit à Camille « Ton père, tâche de le revoir... et puis au Ciel, ma fille ! » Elle occupera le même cachot que Camille avait occupé quelques jours auparavant. Camille apitoye le cuisinier de la prison des Carmes et de la fenêtre de la cuisine, elle peut voir son père faire sa promenade quotidienne. Son père s'en aperçoit : « des larmes jaillissent de ses yeux ; brusquement, il enfonce son chapeau sur ses yeux pour les dérober à sa fille, lui envoie de la main un baiser et lui fait signe de se retirer au plus vite. » Le 16 avril 1794, le décret bannissant les nobles de Paris est publié : Camille se retire dans leur maison des Moulineaux à Meudon. « Vêtue en paysanne, avec son bonnet tuyauté, elle doit pointer tous les jours à la Marie à une demie heure de marche. Elle se révèle une fermière modèle, retirant l'administration du domaine des mains d'un régisseur indélicat et dur aux paysans. Elle s'occupe de tout, de la vente du beurre et du lait, dont elle distribue de larges rations aux enfants ; elle dit : après une journée de labeur, telle que je n'en avais jamais connue, il me fallait réciter matines ; le violent effort que je venais de faire pour vaincre ma lassitude me donnait une fièvre qui m'empêchait de dormir toute la nuit. » C'est dans ces conditions que le 5 thermidor An II (23 juillet 1794) Camille apprend la mort de son père : « elle est retirée dans sa maison en prière, lorsque le crieur public, s'arrêtant juste devant sa fenêtre, avec le dessein sans doute de lui décocher un coup mortel, annonça à grand fracas la vente des biens du condamné Soyecourt ». Elle quitte alors les Moulineaux saisis comme biens nationaux (Note 18). En 1798, la Révolution touche à sa fin et Camille est redevenue riche : son père n'ayant pas émigré, elle profite des nouvelles dispositions de

1796 pour rentrer en possession de ses biens encore considérables, du moins ceux qui n'avaient pas été aliénés comme biens nationaux. Sur ses propres deniers, elle rachète alors l'ancien couvent des Carmes qui avait été transformé en prison au début de la Révolution et où son père avait été incarcéré jusqu'à son exécution. Elle y installe son Carmel, choisit comme cellule l'ancien cachot de son père et y accroche au mur son portrait accompagné de ce poème qu'elle avait composé à sa mémoire :

« Quand ta fille ô mon père, à sa douleur succombe
Et pleure nuit et jour sur ton funeste sort
La foi parle en son cœur et grave sur ta tombe
Qu'un éternel bonheur est le prix de ta mort. »

Bonne religieuse, presque sainte, excellente fille mais bien piètre poète ! Deux anecdotes pour illustrer son courage physique. En 1799, lors d'une des dernières campagnes de déchristianisation de la Révolution moribonde, une patrouille de canonniers s'arrête devant les Carmes, braque un canon pour tirer sur le premier prêtre qui sortira du couvent. Camille apporte une chaise devant la porte, s'assied et dit : « Mais tirez donc ! » La patrouille se retire. Sous l'Empire, Napoléon garde le pape prisonnier. Grâce à sa grande fortune, elle finance alors les courriers secrets du Pontife. C'est la raison de son arrestation en 1811 par la police impériale puis de son exil à quarante lieux de Paris. Éluë prieure de son Carmel des Carmes à 43 ans en 1800, elle le reste jusqu'à sa mort en odeur de sainteté, le 9 mai 1845 à quatre vingt onze ans. La cause en béatification de cette femme énergique à la vie si aventureuse a été introduite à Rome en juin 1937. Elle est enterrée dans la crypte de son Couvent des Carmes, actuellement au 70 de la rue de Vaugirard. C'est un endroit que je vous invite à visiter qui garde dans une atmosphère funèbre le souvenir non seulement de Camille, mais aussi des martyrs des massacres de septembre. Voici son épitaphe en respectant le typographie et l'orthographe :

« Ici Repose le Corps
De la Révérende Mère Prieure
Thérèse Camille de Soyecourt
Religieuse de l'Ordre de
Notre Dame du Mont Carmel
Laquelle prit l'Habit
Au Monastère de Sainte Thérèse
Rue de Grenelle
Lez 24 Juillet 1784
Et fit sa Profession le 31 Juillet 1785
A l'Âge de 28 Ans
Décédée le 9 Mai 1849
Âgée de 91 ans, 10 mois, 14 jours
Dans le Monastère de son Ordre
Qu'Elle avait Fondé Rue de Vaugirard 89
Elle a exprimé le Désir que sa Dépouille
Mortelle fut transportée dans les Ca-
Vaux de cette Terre Bénie que sa Foi vive,
Sa Générosité et son Dévouement ont
Conservée à la Religion et qu'Elle a
Habitée 48 ans avec sa Communauté
Requiescat in Pace »

Ainsi se termine ce deuxième Tome de l'Histoire d'Aigremont qui nous a permis de revivre six siècles de ce petit village depuis Philippe Auguste, jusqu'à la Révolution. Nous l'avons vu, Aigremont n'a jamais été un acteur même mineur de l'histoire de France ; même pas un acteur de l'histoire de ce petit pays du Pincerais : ses deux puissants voisins, Poissy et Saint-Germain-en-Laye, résidences royales, sièges de la Cour, possédant Abbaye, Collégiale, châteaux et marchés, ont accaparé la renommée et monopolisé la scène locale. Il était donc d'autant plus nécessaire de faire sortir de la poussière des archives la vie et les gestes de ces petites gens obscurs et sans grades, ces oubliés de l'Histoire, ces paysans, ces curés et ces intendants seigneuriaux qui ont modelé le paysage que nous voyons encore aujourd'hui mais pour plus très longtemps sans doute. Rappelons que la présente étude est complétée par l'histoire de l'école d'Aigremont : « Une école rurale en Yvelines de 1813 à 1914 » et par « L'Histoire d'Aigremont pendant la Seconde Guerre Mondiale. »

NOTES

Abréviations des bibliothèques que j'ai utilisées pour les ouvrages cités ci-dessous :

AMA : Archives Municipales d'Aigremont
ASO : Archives de Seine-et-Oise
BV : Bibliothèque de Versailles
BSG : Bibliothèque de Saint-Germain-en-Laye
BP : Bibliothèque de Pontoise
BCP : Bibliothèque du Centre Georges Pompidou
BVP : Bibliothèque Historique de la Ville de Paris

CHAPITRE I. LA PAROISSE D'AIGREMONT EN 1789

Ouvrages généraux sur le sujet :

NOTES MANUSCRITES AIGREMONT BSG cote 170027

NOTICE HISTORIQUE SUR AIGREMONT par l'instituteur R. Gérard BSG cote I 70027

ÉGLISE COLLÉGIALE ET PAROISSIALE DE NOTRE DAME DE POISSY AMA INVENTAIRE

SOMMAIRE DES ARCHIVES DEPARTEMENTALES DE SEINE ET OISE par Coüard 1895.

- **NOTE 1 page 3.** BV « *LES OLIM OU REGISTRES DES ARRÊTS RENDUS PAR LA COUR DU ROI* » par le Comte de Beugnot 1839, tome I page 127 : Parlement de Paris, Octave de la Chandeleur : « Inquesta facta per dominum Thericcum de Suessione, militem, et magistrum Nicholaum de Vernolio, clericum domini Regis, inter priorem de Acrimonte et Thomam sub Ballivum de Medonta, super hoc ipsi dicunt alterum ab altero verberatum, pulsatumque fuisse ; et eciam (sic!) super quibusdam conviciis et verbis probosis alteri ab altero, ut dicunt, dictis et impositis : quia idem Thomas posuit in prisione ipsum priorem et iniecit manus in eum, licet prior solummodo verbis fatuis ipsum offenderet, amovelitur de servicio sub ballivie quousque fecerit se absolvi. »

Je comprends ce bas-latin de la façon suivante : « Il ressort de l'enquête menée par le seigneur Thierry de Sussy, soldat, et par le juge Nicolas de Verneuil clerc du seigneur Roi au sujet du litige entre le Prieur d'Aigremont et Thomas le Sous bailli de Mantes, que lors d'une querelle violente ils ont échangés des paroles de turpitude et d'injure ; que le dit Sous Bailli Thomas flanqua le dit Prieur dans une geôle et osa même porter la main sur lui ; que le Prieur s'était permis des paroles d'injures seulement parce qu'il avait été d'abord offensé ; et qu'il sera par conséquent relaxé alors que le Sous bailli sera destitué de son office. » Rappelons qu'à l'époque les prêtres ne pouvaient relever que des juridictions ecclésiastiques et des prisons d'église, et que porter la main sur eux était un crime.

Note 2 page 4.

a) Nous trouvons quelques noms de Prieurs d'Aigremont dans :

« *RECUEIL DES HISTORIENS DE LA FRANCE, OBITUAIRE DE LA PROVINCE DE SENS* » Tome 2 Abbaye de Joyenval :

« **17 septembre 1540** décès de Pierre Bazot Prieur Curé d'Aigremont : « 17 septembre 1706, puis 17 et 18 décembre 1706 : « Vigile et Obit pour Pierre Bazot Prieur Curé d'Aigremont 1540 ». Remarquons que 160 ans après la mort du curé, le legs d'Obit qu'il avait laissé était encore honoré, les messes étaient toujours dites et notées dans le registre.

30 septembre 1615 Jean Frinois prémontré de Joyenval et curé d'Aigremont : « Commemoratio Joannis Frinois, hujus ecclesiae canonici et prioris necnon pastoris de Acromonte qui obiit anno Domino 1615. »

b) Liste des Curés Prieurs d'Aigremont

Cette liste a été établie en consultant les Registres Paroissiaux de la mairie conservés depuis la fin du 18^e siècle. Les dates mentionnées ne sont que celles des premiers actes dressés par ces Curés et non pas celles de leurs prises de fonction.

1663 – 1680 : Martin Magny (enterré dans l'église d'Aigremont)
 1680 – 1683 : Pierre Delastre (enterré dans l'église)
 1683 – 1689 : François Correur
 1689 – 1692 : Jean Frusson
 1692 – 1694 : Gaillon
 1695 – 1712 : Régnier
 1713 – 1746 : François Charles Bouillette
 1747 – 1749 : Deschmitt
 1749 - 1784 : Jean Charles Renard (Prémontré de l'Abbaye de Marcheroux, enterré dans l'église)
 1784 : Cibou, Chanoine de Joyenval assure l'intérim
 1784 – 1791 : Félix Denyau, qui sera élu curé de Varsailles en Janvier 1792.
 1792 : Jean-Baptiste Gauchier « ex Récollet », simple intérimaire
 1792 – 1794 : Gilles Postel abdique la prêtrise en ventôse An II en pleine Terreur.
 1794 : dernier curé d'Aigremont.

Nous avons l'acte de sépulture du curé prieur Jean Renard : « Le 29 février 1784, a été inhumé par moy Prieur Curé de la Paroisse Saint-Saturnin de Chambourcy, le corps de Jean Renard prêtre, Prieur Curé de la paroisse Saint-Eloy d'Aigremont, religieux prémontré de l'Abbaye de Marcheroux, décédé le 20 du présent mois âgé de 80 ans, muni des sacrements de l'église, en présence de François Poisson (?) Prieur de l'Abbaye de Marcheroux, du Révérend Père Aimable Beron gardien des Capucins de Poissy, de Nicolas Guyot Curé d'Orgeval, de Charles Geboye Chanoine Régulier de l'Abbaye de Joyenval... »

• **Note 3. page 4 « CUEILLERET D'AIGREMONT » (AMA)**

Les Cueillerets encore appelés Pouillés sont les archives de titres, de rentes et de comptes des Fabriques paroissiales qui étaient les Conseils qui administraient les biens d'une paroisse. Celui d'Aigremont se compose de 5 liasses de titres numérotées de 2 à 6. Il manque la liasse n°1. Le Cueilleret d'Aigremont porte comme titre : « Inventaire des Rentes de la Fabrique d'Aigremont, signé et paraphé par moi Administrateur Commissaire de l'Administration Municipale du Canton de Poissy ». Il s'agit du recensement réalisé sous la Révolution lors de la sécularisation des biens du clergé. Nous y voyons défiler tous les bienfaiteurs de la paroisse Saint-Eloi depuis « 1574, 12e jour de décembre avant midi ». Notons particulièrement les plus récents :

« **1624**, 28e jour de Janvier à la Saint Nicolas, Lapierre marchand demeurant à Aigremont, marguillier en charge de l'église prieuré Saint-Eloi dudict Egremont...

- **1652** « Testament de Jeanne Le Redde feme (sic) de Jean Renault vigneron à Egremont, par lequel elle a légué à la Fabrique de Saint-Eloi d'Egremont 6 livres tournois de rente à la charge de 3 messes d'Obit tous les 4 mois à perpétuité. »

- **1669**, « 26 octobre... pour Haute et Puissante Princesse Madame Marie de Candalle Duchesse d'Épernon épouse du très haut et puissant Prince Monseigneur Bernard de Foix Duc d'Épernon de Candalle, Captal de Buch sire de Lesp (?) Comte de Foix, seigneur de Bergerac, Montfort Lamaury, baron de Cadillac et autres lieux... la somme de 108 sols tournois de rente annuelles. »

N.B. les Captal de Buch étaient possessionnés dans la région de Dreux et de Mantes depuis la Guerre de Cent-Ans, lorsqu'il avait accompagné Charles le Mauvais Roi de Navarre, comte de Dreux et rival du Dauphin le futur Charles V.

- **1683** : Pierre Blouin.

- **1696** Obit de Nicole Corbon.

- **1696** « Titres concernant la propriété de 6 livres de rente appelée communément la Vente des Vignes qui est payée par Philippe Barbier trois livres 18 sols six deniers, par Veuve Louise Blouin, 18 livres 9 denier, par la Veuve ?, par Jean Prieur demeurant à Chambourcy 10 sols, lesquelles ensemble 6 livres. »

- **1696** « Un arpent de terre au terroir d'Aigremont au lieu dit Les Glaisses, André Fourchy et ses enfants, Labbé, Beuzeville. »

« *RECUEIL DES HISTORIENS DE LA FRANCE, OBITUAIRE DE LA PROVINCE DE SENS* » à la page 271 nous trouvons la mention de certains biens de la Paroisse : « Paroisse Saint-Eloi d'Aigremont : Bail par Messire Felix Denyau prêtre curé prieur de Saint-Eloi d'Egremont près Poissy et par les Marguilliers de la paroisse, de terres appartenant à la Fabrique et situées aux lieux dits Martinval, le Fonds de l'Église,

la Petite Coste. »

- **Note 4. page 5** BSG cote I 70233 par Adrien Maquet. *L'église d'Aigremont*.
- **Note 5. page 6** Ces vitraux ont été offerts par M. Bourguignon curé de Chambourcy et desservant d'Aigremont à la fin du XIXe siècle. Ses chèques se trouvent dans les Archives municipales d'Aigremont.
- **Note 6. page 5** Nous avons retrouvé cette cloche dans les communs de l'ancien presbytère au début des années 1980. Elle se trouve maintenant installée dans la cour de l'ancienne Mairie École, grande rue.

CHAPITRE II. LE CURÉ D'AIGREMONT ET LA RÉVOLUTION

Ouvrages généraux sur la question :

« *HISTOIRE DES CURÉS DE CAMPAGNE* » par Pierre Pierrard BSG cote 262 14 PIE chez Plon 1986.
« *LE DISTRICT DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE PENDANT LA RÉVOLUTION* » par Mlle Gabrielle Rocher (1914) BCP cote 944.2 S GER

- **Note 7 page 8.**

ASO : *FICHER DES CURÉS DE SEINE ET OISE* cote STAES

Denyau Félix ou Guy Félix. Cote 35 F 10 :

« Né vers 1738 à Armantières (Nord) Curé d'Aigremont. Prête serment le 23 janvier 1791. Devient vicaire banal à Versailles (Saint-Louis de Versailles). Le 3 janvier 1793 Denyau est toujours à Versailles. Un certain Denyau ex chanoine de Saint-Aubert abdique le 24 nivôse An II.

« Denyau Félix, 54 ans, né à Argentières, vicaire à Versailles depuis 5 mois, venant d'Aigremont en Janvier 1792. Domicilié Place Saint-Louis. » (Versailles recensement de la population en 1792).

« Guy Félix Denyau, Chanoine régulier de Saint Aubert de Cambrai, curé d'Aigremont à partir du 16 avril 1784. Assermenté, avait fait de grandes dépenses à faire travailler à son presbytère ; homme de bonne compagnie; vivant en grand. » (Archives de l'Évêché de Chartres).

Gauchier, Jean Baptiste Léandre Cote 35 F8, 9, 100 :

« Né le 7 janvier 1748 à Baulay (Hte Saône) décédé le 18 vendémiaire An 9 à Saint-Germain-en-Laye. Récollet de Saint-Germain-en-Laye en janvier 1791, 37 rue de Paris. Déclare le 19 prairial An III (7 juin 1795) qu'il veut célébrer le culte Catholique dans l'église de Saint-Germain-en-Laye. Fait déclaration le 28 juin 1795 pour exercer à Montesson. Le 29 Octobre 1795 fait serment. En 1797 réside à Saint-Germain. Exerce - à Saint-Germain à Montesson à Aigremont, âgé alors de 49 ans, n'a pas prêté le serment civique mais L. E. (?). »

J'ai relevé les démissions de prêtres de la région qui remettent donc leurs lettres de prêtrise :

Louis Delastre, curé de Saint Léger le 24 frimaire An II - **Joseph Le Glay**, vicaire d'Orgeval, le 14 frimaire An II

Joseph Charles Aubusson, curé de Thiverval, le 15 frimaire An II.

Jupigny, curé de Chambourcy, le 16 frimaire An II.

- **Note 8 page 13.**

ASO cote : « *CLERGÉ : ÉLECTIONS ET ABDICATIONS DE PRÊTRES*. »

Carton LV 24 : **Abdication de Postel** dossier n° 47 du 15 ventôse An II : « Postel Gilles, né le 27 octobre 1741 à Landelles (Calvados), vicaire de La Frette. Originaire de Courcelles (Eure et Loir) (notez qu'il y a contradiction avec la ligne précédente) ; élu en 1792 Curé d'Aigremont (Bulletin Comité de la Révolution, page 83) domicilié à Landelle en 1817, pensionné comme curé. Abdique le 1er vendémiaire An II (en fait c'est faux, son dossier personnel que j'ai consulté donne le 15 ventôse An II).lère tonsure le 5 septembre 1765. Nomination par l'évêque de Coutances en 1763 à Landelles, nomination à Aigremont le 4e jour de décembre 1792. (N. B. : ne pas confondre avec Postel Jacques, curé de Bèthemont qui prête le serment et est officier public en 1793.

- **Note 9 page 14.**

ASO : « ÉTABLISSEMENTS RELIGIEUX » Carton III QI 136, Pièce n°42 Chemise Fabriques / Aigremont 1791- An XII. On y trouve l'ensemble des pièces concernant l'aliénation des biens de la paroisse d'Aigremont, saisis comme Biens Nationaux. Ces ventes nous renseignent aussi sur les noms des lieux dits de l'époque :

Cote PRIEURÉ D'AIGREMONT. Pièce 1 Q 142 Vente 1721 P.V. du 14 vendémiaire An IV : « Une maison, jardin et dépendances dite Prieuré d'Aigremont, située à Aigremont. Appartenant au curé d'Aigremont. Acheteur : Fourchy notaire à Paris, rue Aubry Boucher. Prix 158.000 francs. » À la suite de cet achat, le notaire viendra s'installer à Aigremont et en deviendra maire. Notez qu'il y avait déjà des Fourchy à Aigremont depuis 1696 au moins : c'est à cette date qu'un André Fourchy donne à la Fabrique une pièce de terre aux Glaisses (voir plus haut) Aux élections de 1787 et de 1790 un André Fourchy figurait comme « notable », et aux élections de 1791, Pierre Fourchy « notable beau frère de La Porte » déclarait ne savoir signer.

Pièce 1 Q 137 Vente n°85 P.V. du 29 mars 1791 : « 75 perches de terre en une pièce plantée de châtaigniers sis commune d'Aigremont au lieu-dit « La Pointe ». Ancien propriétaire Abbaye de Joyenval. Acqureur : Fournier à Chambourcy. Prix 850 fr. ».

Pièce 1 Q 140 Vente n°320 P.V. du 5 ventôse An II : « Un arpent de terre sis commune d'Aigremont lieu-dit « Martinval ». Ancien propriétaire : Curé d'Aigremont. Acqureur Lapière à Aigremont. Prix 4.600fr. »

1 Q 140 Vente n° 668 du 12 fructidor An II : « 3 arpents 12 perches 1/2 environ de terre en 5 pièces, terroir d'Aigremont, lieu-dit « Martinval le Fonds de l'église et la Petite Côte ». Ancien propriétaire : Fabrique d'Aigremont. Acheteur Renard et Veuve Laporte coacquéreurs. Prix 15.310 frs ».

- **Note 10 page 14.**

ASO cote 2LM 42 : « RÉUNION DES ÉGLISES » :

À la page 17, nous évoquons l'éventualité de réunion forcée de la paroisse d'Aigremont avec celle de Chambourcy et la réaction hostile des habitants. Aux Archives Départementales, nous trouvons le cas inverse de Lanluets dont les habitants demandent la réunion avec la paroisse de Feucherolles, malgré l'opposition du hameau de Sainte-Gemme : « Attendu que... la commune de Lanluets est composée d'une partie du village de Feucherolles, que cette partie du village a une fort belle église au pié (sic) de ses maisons, ses habitants n'en sont point pour autant paroissiens, qu'ils sont obligés d'aller à l'office divin dans une vieille église dite Lanluets située à un quart de lieue de Feucherolles dans un marécage très malsain, et exposée à l'incursion des voleurs, qui plusieurs fois ont volé ses ornements et ses vases sacrés ; que le territoire de Lanluets est enclavé dans celui de Feucherolles... ils osent espérer qu'on fera droit à une demande qui n'a pour but que l'intérêt de la République, la facilité des contributions ((fiscales)) et l'harmonie de la Société; que cette réunion, il est vrai, déplaît actuellement à une partie des habitants du hameau de Sainte- Gemme qui ne sont paroissiens de Lanluets que par un accord pur et simple fait autrefois entre le curé de Lanluets et celui de Poissy dont ils étaient paroissiens ; que leur mauvaise volonté pour la réunion n'est fondée sur aucun principe raisonnable puisque la distance de ce hameau à l'église de Lanluets est la même que celle du hameau à Feucherolles, c'est- à-dire un quart de lieue : ces deux paroisses ne formeraient volontiers qu'un même village dont la population réunie ne produirait que 560 individus, ont cependant 2 curés et un vicaire ((à entretenir sur les deniers des paroissiens !!! NDLR)) tandis que deux prêtres seraient suffisants pour un si petit nombre. Dans la réunion de ces deux paroisses, la Nation y trouverait un intérêt assez considérable pour que l'Administration daigna s'en occuper, et l'avantage qui en résulterait serait une offrande des paroissiens pour aider à soutenir les frais de guerre ((mais on se propose purement et simplement d'acheter la République !!! NDLR)) ; tel est le voeu des citoyens de Lanluets et d'une partie de ceux du hameau de Sainte Gemme ; les votants aiment à croire que l'autre partie opposante en apparence ne cédera en rien à leur générosité ; qu'elle ne résistera point au doux épanchement de l'union et de la fraternité ; cette réunion est d'autant plus facile que la Commune de Feucherolles, réunie depuis longtemps d'esprit et de coeur avec celle de Lanluets, ne forme qu'une même famille de parents et d'amis. Signé à Lanluets le 8 mars de l'An II de la république Française. »

ASO cote 2 LM 40 : CAS DE SUPPRESSION DE COMMUNE ET DE RÉUNION DE PAROISSES. La commune de Saint Jacques de Retz, mitoyenne d'Aigremont et de Chambourcy, déstabilisée par la fermeture de l'Abbaye de Joyenval se trouvant sur son territoire, n'ayant plus qu'une poignée

d'habitants, demanda à être fusionnée avec Chambourcy sous la Révolution, avec cette très naïve supplique : « 23 Juin 1792. À MM. les Administrateurs du District de Saint- Germain- en-Laye, Nous Officiers Municipaux de la Paroisse Saint-Jacques de Retz, nous avons l'honneur de vous prévenir Messieurs, que Monsieur Drouet le Maire de notre Commune nous a présenté qu'il allez (sic) prendre sa demeure à Vernon et en cette conséquence, nous a prié de recevoir sa démission de Maire et vu que nous sommes deux au Bureau de notre Commune et lui avons donné une décharge de tous les papiers communaux, tous les décrets qui ont été envoyés en notre susdite commune et les Registres sur lesquels tout y a été inscrit. En conséquence de quoi, M. Drouet se trouvant dans l'impossibilité d'être Maire pour notre susdite Commune et que nous sommes qu'un trop petit nombre d'habitants dans notre paroisse comprenant que trois ménages pourquoi nous vous supplions Messieurs de nous réunir dans une paroisse voisine qui est celle de Chambourcy qui est la plus proche. Nous sommes Messieurs et chers Concitoyens, vos très humbles et très obéissant serviteurs. Signés Fournier Procureur Municipal, Barette Greffier. »

Début août, nos trois ménages s'inquiètent de la non réponse de Saint-Germain, d'autant que la fête locale approche et demandent à leurs voisins de Chambourcy d'intervenir : « À Monsieur le Procureur Syndic du Directoire de Saint- Germain-en-Laye, à Saint-Germain-en-Laye. Nous n'avons pas reçu l'arrêté du directoire sur la réunion de la Commune de Rète (sic) à celle de Chambourci (sic). Ce retard nous jette dans l'embarras parce que la fête de sainte Catherine (en fait celle de saint Barthélemy) arrivant vendredi prochain, nous ignorons d'abord si la Messe de minuit aura lieu à Joyenval, et ensuite si ce sera le Curé de Chambourci qui la célébrera, ou si vous enverrez de Saint-Germain des prêtres pour cet objet. Je vous prie Monsieur de requérir de Messieurs les Administrateurs d'arrêter quelque chose sur cet objet et de nous faire part de leur décision le plus tôt possible afin que nous sachions ce que nous aurons à faire. Nous avons l'honneur d'être ? la plus sincère fraternité. Ce 20 août 1792 l'an 4 de la Liberté, le premier de l'égalité. Signé le Maire, les Officiers municipaux et Procureur de la Commune de Chambourci. »

Deux jours plus tard, l'Administrateur arrive et dresse le procès-verbal suivant : « Mercredi 22 août 9 heures du matin l'an 4e de la liberté, nous Jacques Hébert Administrateur membre du Directoire du district de Saint-Germain-en-Laye... en exécution de l'arrêté du 17 dudit mois... nous sommes accompagnés de MM Pierre Mathieu Crousillac Maire, J. Baptiste Ferret Procureur de la Commune et Pierre Laury Greffier de la Municipalité de Chambourcy, transportés en la Salle de la ci devant Abbaye de Joyenval à l'effet d'être présents à l'inventaire des Registres et papiers de la municipalité de Saint Jacques de Retz... ont comparu devant nous MM. Nicolas Arnoult et Jacques Antoine Richard officiers municipaux de la municipalité... et en présence des membres restants de la municipalité de Retz... MM. les Maires et Officiers Municipaux de Chambourcy, que la Commune de Retz étant réunie à celle de Chambourcy, a semblé indispensable que la Paroisse de Retz soit supprimée et que les Titres et pièces de la Fabrique doivent être transportés dans les coffres de la Fabrique de Chambourcy avec d'autant plus de raison qu'il n'y a point de Curé dans la Commune de Retz depuis plus d'un an et que le service s'en fait les fêtes et Dimanches seulement par un desservant de Saint- Germain... Observent en outre qu'il serait essentiel de prendre des mesures pour l'office de vendredi prochain 24 de ce mois, jour de la fête de Saint-Bartélémy, conformément à la lettre écrite par le Maire de Chambourcy au Procureur Syndic du District le 20 dudit mois... »

Notez que Saint Bartélémy était le patron de l'église paroissiale de Retz et que la peau de ce Saint qui avait été grillé sur un grill, était conservée dans un coffre de fer suspendu dans le chœur de l'Abbaye de Joyenval distante de 100 m à peine.

CHAPITRE III DE L'ASSEMBLÉE MUNICIPALE A LA COMMUNE D'AIGREMONT.

- **Note 11 page 18.**

ASO usuel : « ARCHIVES PARLEMENTAIRES ÉTATS GÉNÉRAUX PARIS HORS LES MURS » Cahiers de Doléances.

- **Note 12 page 20.**

ASO cote : « ASSEMBLÉES PRIMAIRES DE 1790-1791 ». Carton 2 LM 41 : Liste des électeurs d'Aigremont.

CHAPITRE IV SEIGNEURS D'AIGREMONT, UNE FAMILLE DÉCIMÉE PAR LA GUILLOTINE.

- **Note 13 page 25.**

ASO cote 87 : « *SOYECOURT* » par Henri NICOLLE, à Paris chez Ledoyen 1858.

- **Note 14 page 25**

BVP cote 8 H 107 Usuels. « *LES TRIBUNAUX CIVILS DE PARIS PENDANT LA RÉVOLUTION* » par A. Douarche, Paris 1907. Tome 2 page 649 : « Audience du 14 floréal an VII (1799) ». Il s'agit du procès en annulation de la donation de l'hôtel de la rue de l'Université dont il est question à la note précédente. Cette audience nous permet d'avoir une idée des filiations de la famille Soyecourt, et des conflits d'intérêt entre les différents membres de la famille.

- **Note 15 page 26.**

BV cote Lesort G109 : « *LES SEIGNEURS DE CHATOU* » 1919, par Albert Curmer. Nous parle de l'édification des châteaux de Chatou par Bertin et de leur acquisition par les Soyecourt.

- **Note 16 page 26.**

BVP cote : FI 27) : « *LES VIEUX HÔTELS DE PARIS* » tome V « Le Faubourg St Germain », par Vacquier, 1921 Vous pouvez voir aujourd'hui l'Hôtel de Soyecourt au 49, 51 Rue de l'Université, tel qu'il est décrit dans cet ouvrage : « Cet hôtel, élevé en 1708 sur les dessins de Lassurange pour le Marquis de Maisons, passe à Soyecourt qui le fit agrandir par l'architecte Mouret. C'est un grand hôtel avec jardin sur 5347 m². Soyecourt l'avait reçu de son aïeule Marie René de Belleforière de Soyecourt veuve de Thimoléon Gilbert de Seiglière, chevalier de Boisfranc, par liquidation passée devant le notaire Camusat le 20 mai 1746. L'hôtel appartient ensuite au Comte de Feuquières au moyen de la donation entre vifs faite par M. de Soyecourt père de Mme de Sainte-Aulaire le 9 décembre 1789. La Comtesse de Sainte-Aulaire avait recueilli la moitié dudit hôtel dans la succession d'Antoine Adolphe Seiglière de Belleforière de Soyecourt de Feuquière, son oncle, et l'autre moitié revenant à son frère Joachim Charles qui décéda le 5 thermidor An II. »

- **Note 17 page 27, 31.**

BHVP 8° H14233 : « *SOCIÉTÉ D'HISTOIRE CONTEMPORAINE, PARIS PENDANT LE TERREUR* » par P. Caron. **Tome 3** « *RAPPORTS DES AGENTS SECRETS DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR* », page 252 « Rapport de Letassey du 12 pluviôse An II »

- **Note 18 page 21, 22, 30, 32.**

1°) Vente des biens du seigneur d'aigremont comme biens nationaux.

ASO Cote Q 358 : « *NOMENCLATURE POUR SERVIR DE RÉPERTOIRE DU REGISTRE OU ÉTAT GÉNÉRAL DES VENTES DES DOMAINES NATIONAUX DE lère ORIGINE, DE LA LISTE CIVILE ET DES ÉMIGRÉS FAITE PAR L'ADMINISTRATION DU DISTRICT* » :

Note 18 a) page 21.

Pièce n°1471 Vente de la Ferme d'Aigremont P.V. du 9 pluviôse An III. Ferme d'Aigremont : « Un corps de ferme, dit la Ferme d'Aigremont, avec tous ses bâtiments servant à son exploitation , cour, jardin, potager et fruitiers clos de murs. Plus 40 perches de terre labourable et pâture, commune d'Aigremont et terroirs d'Aigremont et de Chambourcy. Ancien propriétaire : Soyecourt jeune, condamné. Acheteur : Purget cultivateur à Poncy, commune de Poissy. Prix 222.400.

Pièce 1 Q 141 Vente 1547 P.V. du 28 ventôse An III : « 80 perches de terre terroir d'Aigremont lieu-dit "L'arpen Chapelaine" appartenant à Soyecourt condamné. Acheteur : Purget à Poncy, prix 3.400. »

Pièce 1 Q 141 Vente 1548 P.V. du 28 ventôse An III : « 80 perches de terre même terroir lieu-dit "La Maladrerie" (sic) appartenant à soyecourt condamné. Acquéreur Gouin à la ferme du Poux. Prix 2.400 ».

b) Ventes des biens de Soyecourt dans d'autres communes.

ASO : Pièce 1 Q 141 Vente 1546 du 28 Ventôse An III :

« 60 perches de terre terroir d'Orgeval, lieu-dit "La Porte Rouge". Appartenant à Soyecourt jeune, condamné. Acheteur : Rousseau à Villaine. Prix 1.825 ».

(ASO Carton 4 Q 245) « DOMAINES ÉMIGRÉS CONDAMNÉS »

Inventaire des Biens de la famille de Soyecourt : Pièce n°64 78 du 5 Juin 1792 et diverses autres pièces.

ASO Carton 5 Q 261 : dossier Soyecourt/Talleyrand : « ÉMIGRÉS CONDAMNÉS ». Ce dossier retrace toutes les démarches faites pendant toute la Révolution par Mme de Soyecourt pour récupérer ses biens confisqués.

Note 18 b) page 31.

ASO cote : Carton 5 Q 222 : Pièces de thermidor An II : « ÉMIGRÉS CONDAMNÉS DÉPORTÉS », concernant les biens saisis à la Marquise de Soyecourt « Femme Feuquières » à la suite de sa condamnation à mort pour conspiration.

ASO Carton V Q 319 : « LISTE DES BIENS DRESSÉE EN 1827 POUR L'INDEMNISATION DES ÉMIGRÉS » Dossier d'indemnisation de la Famille Soyecourt.

- **Note 19 page 28.**

« *FOUQUIER TINVILLE* » par Alphonse Dunoyer, 1913, **BCP 944.751 DUN page 335** « Interrogatoire par le juge Pissis du 1er Germinal An III de l'huissier Louis Joseph Trippier.

- **Note 20 page 29, 30.**

ASO cote 5 Q 222 « ÉMIGRÉS, CONDAMNÉS, DÉPORTÉ » dossier « *FEMME FEUQUIERES, FEMME PELSARD VVE DE FEUQUIERES.* »

- **Note 21 page 30.**

« *RÉPERTOIRE GÉNÉRAL DES SOURCES MANUSCRITES DE L'HISTOIRE DE PARIS PENDANT LA RÉVOLUTION FRANCAISE* » **BVP usuels 4 H 26. Tome X page 356, Tome XI page 629.**

- **Note 22 page 30.**

« *LA MAISON DES CARMES* » (Le Calvaire des Soyecourt) **par G. Lenotre, Paris 1933 (BV cote : Fonds E C 2288)**

- **Note 23 page 31.**

« *LA TRÈS VÉNÉRABLE CAMILLE DE SOYECOURT OU CELLE QUI N'A PAS PEUR* » par le Cardinal A. Baudrillart de l'Académie Française, chez Albin Michel. Paris 1941. Reprends largement les propos de l'ouvrage suivant :

- **Note 24 page 32.**

« *CAMILLE DE SOYECOURT CARMÉLITE AU GRAND CŒUR* » par H. de Vismes, chez Desclée de Brouwer, Paris 1938

FIN

Le 10 septembre 1993,

revu le 20 octobre 2008

François-Marie Legoeuil

3 rue de la Bancasse

84000 Avignon

legoeuil.francois@gmail.com